

13. LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Moins de 20 kilomètres « à tire d'aile de vautour » séparent ces deux photos. Cette si faible distance symbolise le contraste de l'agriculture du Verdon. A l'est du territoire, une agriculture essentiellement tournée vers les activités d'élevage. A l'ouest des productions davantage diversifiées. Le plateau de Valensole, au-delà de son récent attrait touristique pour les clientèles étrangères, est le premier territoire producteur mondial de plantes à parfum avec le lavandin. La fleur bleue distillée sur place est commercialisée en direction des industries de la détergence, en parfumerie, cosmétique et aromathérapie.

L'élevage et plus particulièrement le mode d'élevage extensif en milieu méditerranéen pratiqué dans le Verdon en fait une activité fondamentale pour la préservation des milieux et des paysages. Le pastoralisme est encore présent sur l'ensemble du territoire du Parc.

Une des clés de lecture de cette partie réside dans l'image d'une agriculture très forte économiquement et ancrée dans les milieux et les pratiques mais qui est confrontée à deux grands types d'enjeux : la résistance ou le maintien d'une part et l'adaptation et le développement d'autre part.

13.1 Une agriculture diversifiée, adaptée aux terroirs du Verdon mais qui s'érode

✿ L'occupation de l'espace par l'agriculture

La carte ci-contre illustre la répartition du terroir agricole en fond de vallée et sur le plateau de Valensole. Les cultures annuelles dominent largement (75% de l'espace agricole) sur plus de 23 000 hectares. Les plantes aromatiques, dont le lavandin, marquent le plateau de Valensole. Les fonds de vallée dans le reste du territoire, et plus particulièrement le nord et l'est, sont davantage tournés vers de la prairie ou de la production de fourrages. On y retrouve quelques vergers et une absence d'olivier dont la limite altitudinale se situe à l'est du grand canyon du Verdon au-delà de 800 m.

Le pastoralisme occupe une grande partie du territoire. La carte ci-contre fait la distinction entre les espaces d'altitudes peu nombreux et consacrés à l'estive. Une des enjeux principaux se situe dans les espaces de parcours d'intersaison, pâturés temporairement et souvent en milieu sylvopastoral.



Récolte du lavandin sur le plateau de Valensole (mode de récolte par ensilage) © Parc naturel régional du Verdon



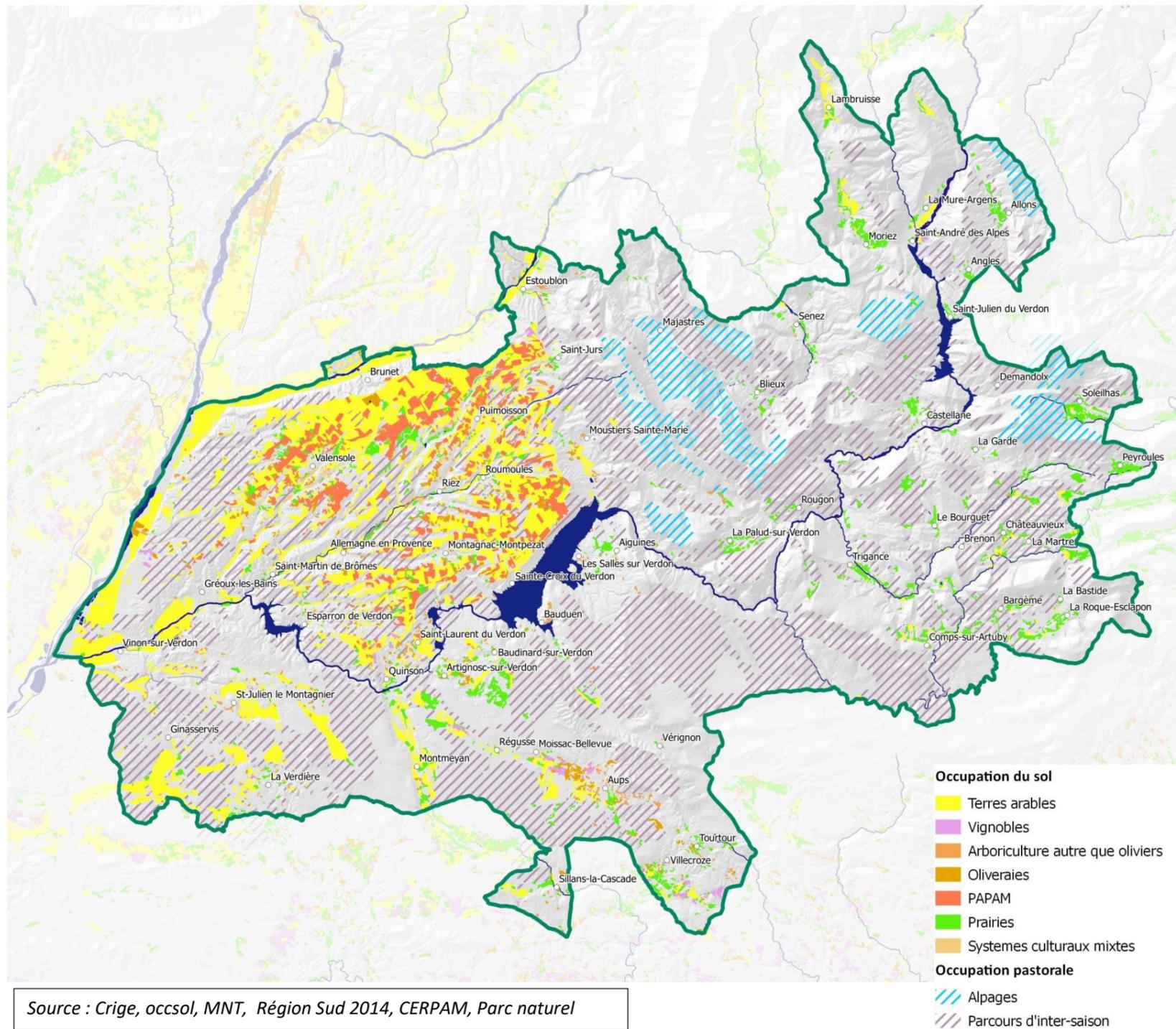
Elevage ovin dans le Montdenier © Nicolas Schneiderman



Plateau de Suech-Rougon © Parc naturel régional du Verdon



Occupation du sol agricole et pastorale sur le périmètre d'étude du parc du Verdon



Source : Crige, occsol, MNT, Région Sud 2014, CERPAM, Parc naturel

Un peu d'histoire agricole... le plateau de Valensole

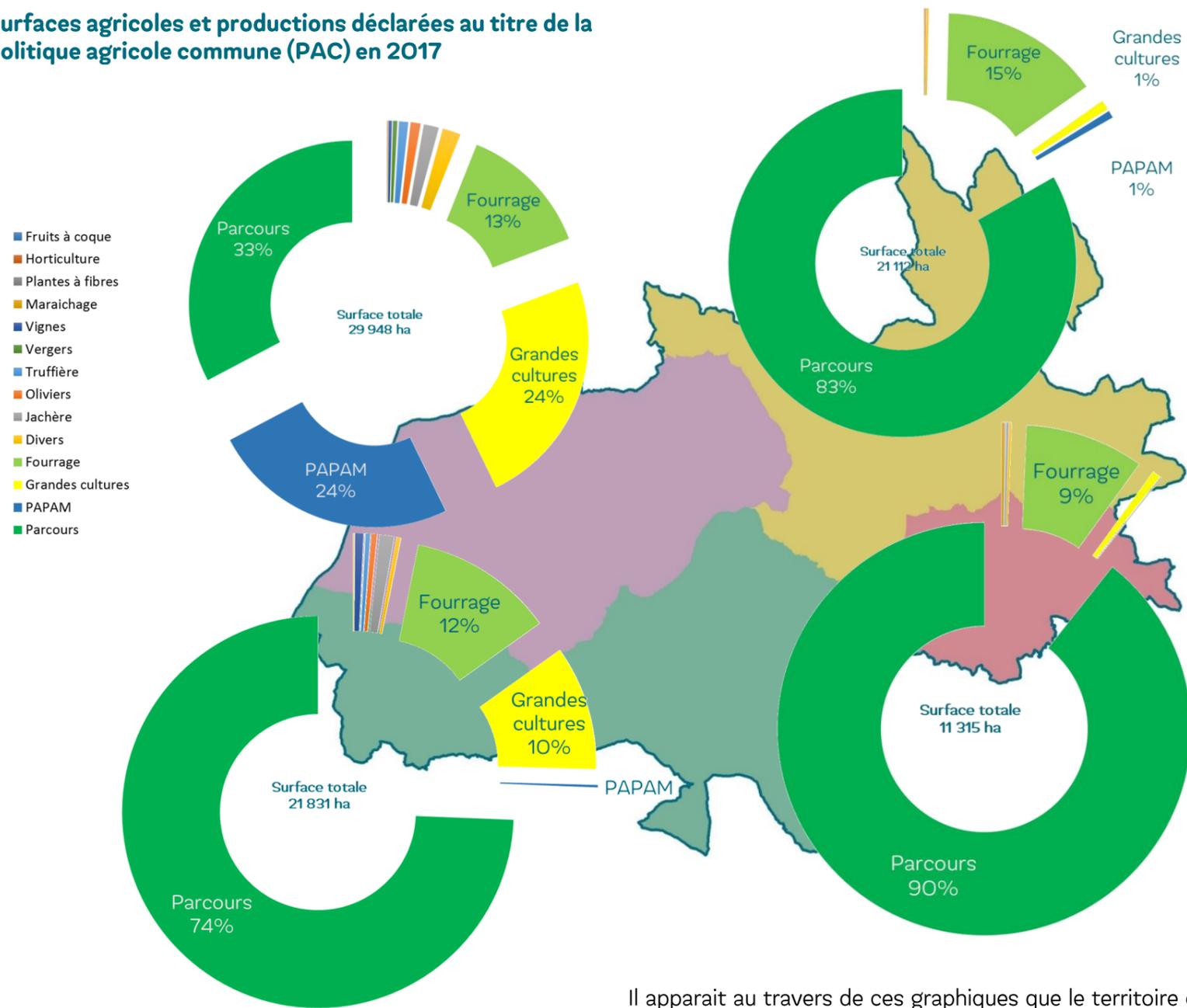
Au sortir de la seconde guerre mondiale, le territoire du plateau de Valensole était couvert d'amandiers, de cultures céréalières, de prairies et de bois dans lesquels pâturaient les moutons. Les vastes étendues de lavandin et autres plantes à parfum (PAPAM) n'existaient pas. Les agrosystèmes de l'époque étaient basés sur l'agro-sylvo-pastoralisme. L'animal, l'arbre, la prairie et les céréales étaient intimement liés et se succédaient dans le temps et l'espace, générant une diversité de production pour l'agriculteur.

Les remembrements incités par l'Etat et la faible rentabilité de la culture des amandiers, couplés à la montée des prix des céréales et des plantes à parfum, ont poussé les agriculteurs à faire évoluer leur système. Peu à peu, le territoire s'est départi de ses troupeaux et vergers d'amandiers pour céder la place à des systèmes céréaliers - lavandicoles. L'élevage ovin, souffrant d'un manque de rentabilité couplé à une forte pénibilité, a peu à peu décliné. A partir des années 60, la production de lavandin a fait son apparition. Au fil des décennies, la conduite de cette culture s'est largement mécanisée. Originellement plantée en carré et ramassée à la faucille, la culture s'est ensuite plantée en ligne avec l'apparition des premières faucheuses dans les années 50. Les années 90 ont été marquées par l'apparition des premières ensileuses, qui permettent désormais de récolter la plante en « vert broyé » et de la distiller directement.

Aujourd'hui, la rentabilité du lavandin est en plein essor. En été, le plateau se transforme en un véritable océan mauve. Le blé dur, qui connut une période faste du point de vue des marchés jusqu'en 2014, est sur le déclin. Les assolements du plateau de Valensole se diversifient avec de nouvelles PAPAM élargissant la palette de peinture au moment de la floraison : le rose de la sauge sclarée, le blanc de la coriandre, le jaune du fenouil et de l'immortelle, le violet des iris. Côté élevage, les troupeaux ovins se maintiennent mais les éleveurs cultivent eux aussi des plantes à parfum pour conforter la rentabilité de leur système.



🌾 **Surfaces agricoles et productions déclarées au titre de la Politique agricole commune (PAC) en 2017**



Source : Registre parcellaire graphique 2017 – Analyses Chambres d’agriculture du Var et des Alpes de Haute Provence, Parc naturel régional du Verdon 2019.

L’analyse des données de déclaration PAC (politique agricole commune) apporte une lecture précise et annuelle des cultures d’un territoire. Ces données sont également un indicateur de l’importance des espaces agricoles déclarés car ils ont ainsi une valeur financière définie et prennent pleinement part dans la santé économique des exploitations. C’est aussi une indication sur la dépendance aux aides européennes et plus particulièrement pour l’élevage.

Il apparaît au travers de ces graphiques que le territoire est scindé en deux grands systèmes agricoles. Un espace à l’est quasiment dédié à l’activité pastorale où les parcours pastoraux et la production de fourrages sont les principales ressources. Puis à l’ouest, un territoire plus diversifié avec quelques grandes cultures (céréales) dans le Haut Var mais avec toujours une dominante pastorale forte. Enfin, toujours à l’ouest, le plateau de Valensole qui se distingue par la production de plantes à parfum et plus particulièrement le lavandin (cf. productions emblématiques). Cette culture s’est étendue de plus de 1 800 hectare en 4 ans prioritairement sur du lavandin mais également en diversification avec de la sauge, du fenouil, de l’hélichryse (immortelle)...

Evolution 2013-2017 des surfaces déclarées à la PAC (en ha)

Fourrage		2 564
Fruits à coque		-15
Grandes cultures		-1 449
Maraichage		-20
Oliviers		20
PAPAM		2 329
Parcours		12 082
Vergers		1
Vignes		31

Source : Registre parcellaire graphique 2017 – Analyses Chambres d’agriculture du Var et des Alpes de Haute Provence, Parc naturel régional du Verdon 2019.

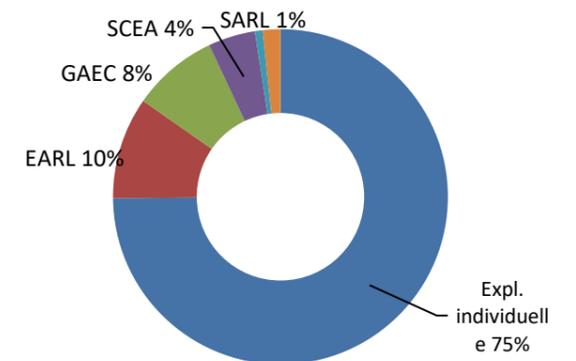
On notera l’effondrement des grandes cultures plus particulièrement sur le plateau de Valensole qui traduit la faible compétitivité de cette production au sec et avec des rendements très moyens. Ce mouvement est renforcé par une baisse mondiale des cours du blé dur due à la surproduction 340€/t en 2011 pour environ 200 €/t en 2019.

Effet PAC ou recherche de ressource alimentaire pastorale, il y a une forte progression de la déclaration des surfaces en parcours et fourrages entre 2013 et 2017.

Pour le reste, c’est plutôt une tendance à la stabilité des productions et des surfaces.

Le statut agricole des exploitations

Le statut d’exploitant à titre individuel reste une grande majorité. On peut noter cependant une érosion de ce statut au profit des GAEC. Cependant entre 2013 et 2017, le statut GAEC comme outil favorisant le regroupement et la transmission n’a pas connu un succès franc auprès des agriculteurs. Il est à noter qu’un travail important a été fait auprès des éleveurs avec le passage de 5 à 24 groupements pastoraux qui structurent et mutualisent notamment la gestion des espaces pastoraux et plus particulièrement les estives.



Sources : données RPG 2017 (hors groupements pastoraux)

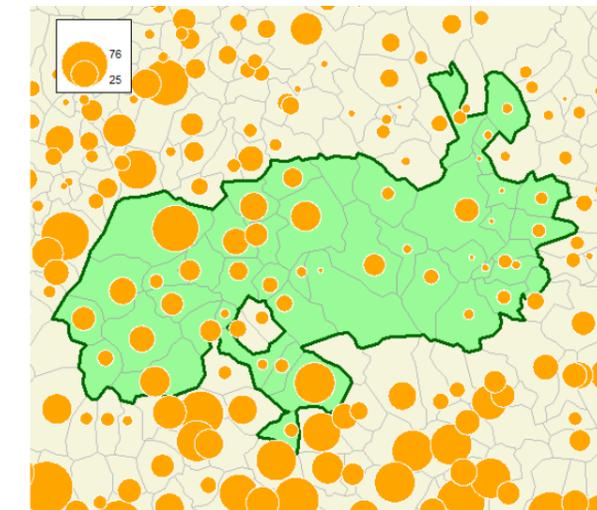
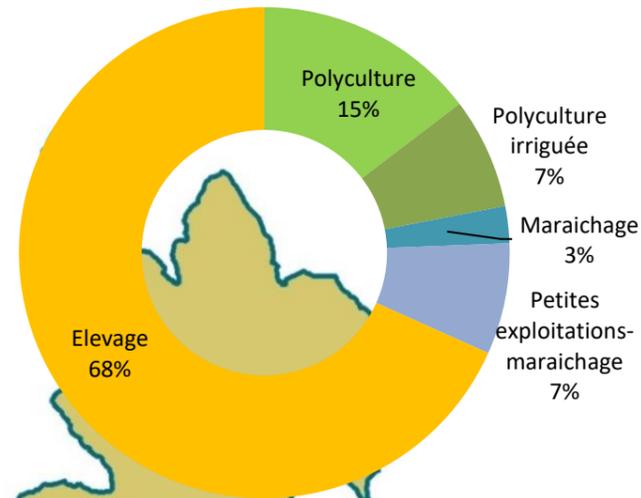


* Les exploitations : présentation générale et typologie

La densité d'exploitation est plus importante à l'ouest et sur le plateau de Valensole. Toujours sur le plateau de Valensole, la surface agricole moyenne par commune (SAU) est plus élevée, révélant des systèmes d'exploitation regroupés, mécanisés autour des terres arables.

Part des différents types d'exploitations par grand secteur du Verdon en 2017

Source : RPG 2017, Chambres d'agriculture, Parc naturel régional du Verdon 2019

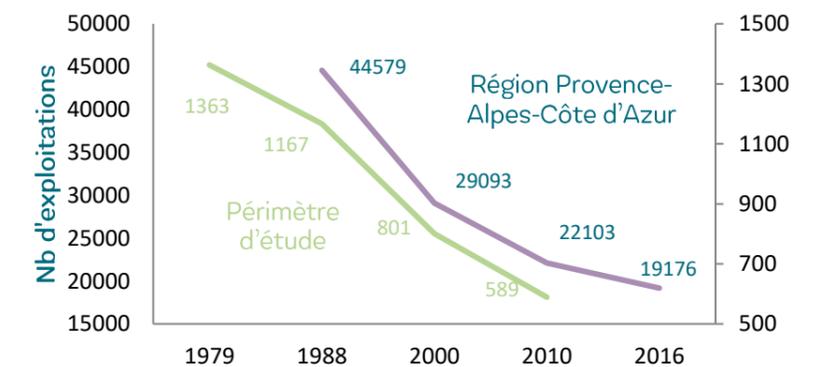


Source :

RGA 2010

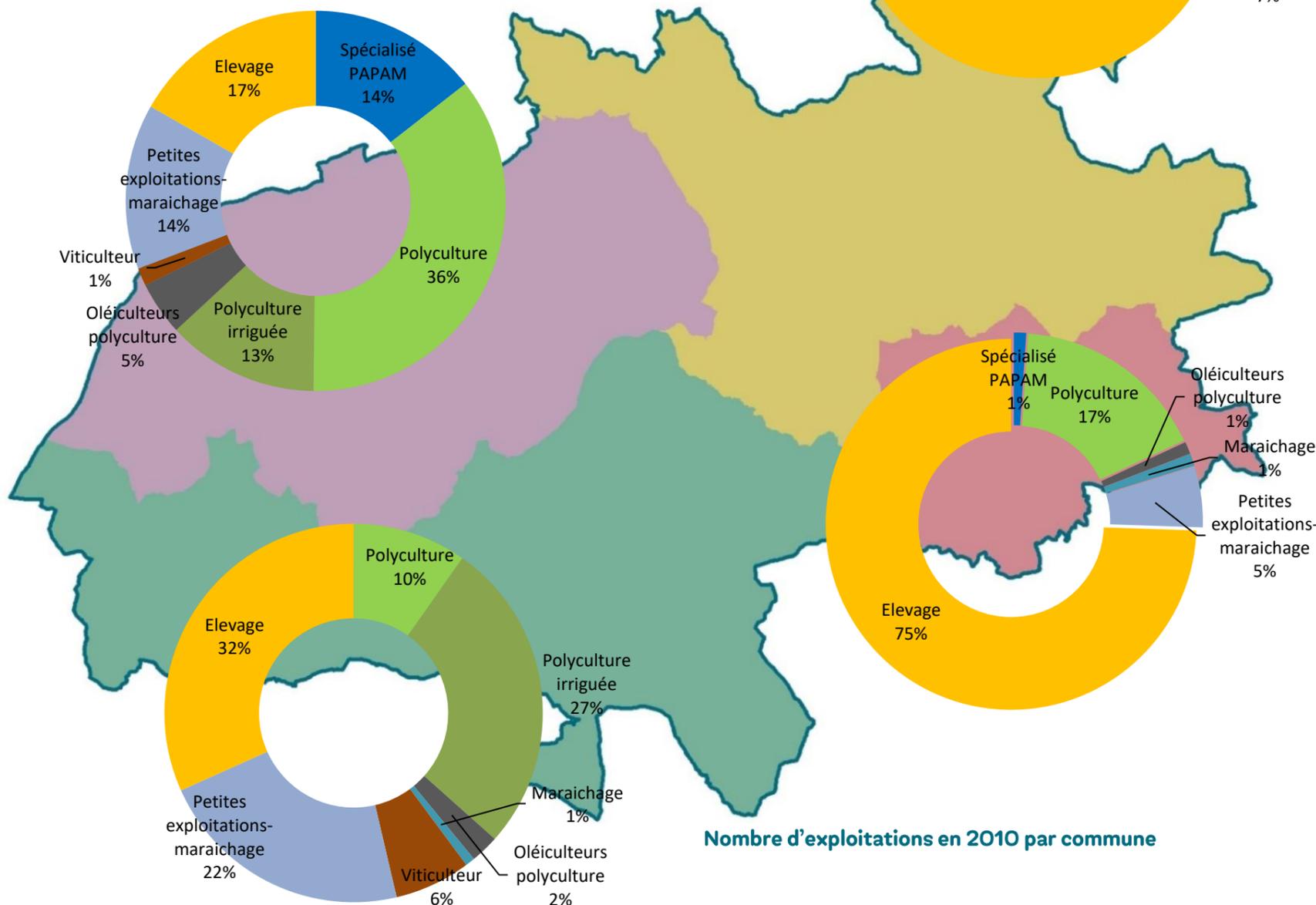
L'évolution du nombre d'exploitations agricoles : un constat de baisse correspondant aux moyennes nationales et régionales mais qui reste alarmant

Evolution du nombre d'exploitations agricoles



Source : RGA 2010 et enquête structures agricoles 2016

Comparé dans le graphique ci-dessus à l'évolution régionale depuis 1988, le nombre d'exploitation dans le Verdon a su résister jusqu'en 2000. S'en est suivie une chute importante entre 2000 et 2010 qui nous amène au dernier chiffre consolidé de 589 exploitations. Le Verdon a perdu plus de la moitié de ses exploitations en 40 ans soit deux générations d'agriculteurs. La seule référence récente existe à l'échelle régionale et date de 2016 avec « l'enquête structure ». Il semble que la tendance « à la forte baisse » du nombre d'exploitation s'infléchisse sur la période 2010-2018.



Nombre d'exploitations en 2010 par commune



* Typologie des exploitations agricoles

Méthodologie : détermination d'une typologie des exploitations agricoles du Parc du Verdon :

Les partenaires consulaires du Parc du Verdon ont mis en place une méthode innovante permettant de caractériser des profils d'exploitations types sur la base de l'exploitation du registre parcellaire graphique 2013-2017, du croisement de données internes aux chambres d'agriculture et à dire d'experts des filières départementales.

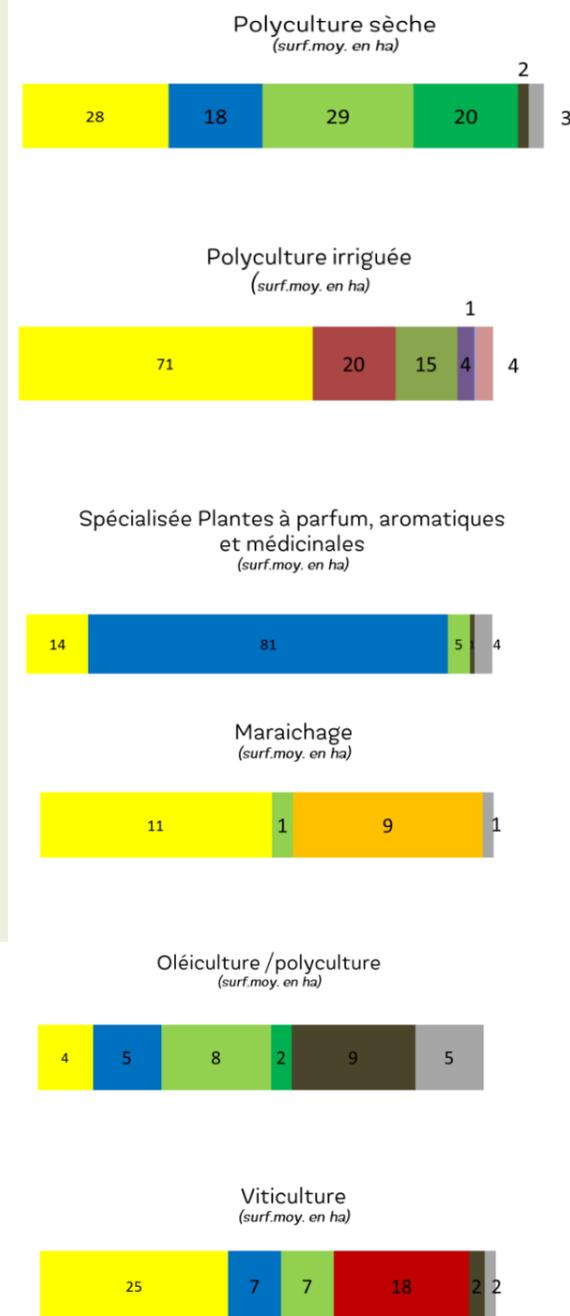
Concernant l'élevage, l'élaboration des profils s'appuiera sur un travail déjà réalisé par l'institut de l'élevage.

Ce travail inédit et réalisé pour les besoins du diagnostic de la Charte a pour objectif de présenter un portrait technico-économique des exploitations et de créer un référentiel de suivi dans le temps des formes d'exploitation. Il est complété par des variantes qui sont présentées en annexe dans le rapport des chambres d'agriculture aux côtés des fiches type plus détaillées.



Grandes cultures	Yellow
PAPAM	Blue
Fourrage	Light Green
Parcours	Green
Maraichage	Orange
Vignes	Red
Vergers	Brown
Autres cultures	Grey

Profils types d'exploitations (surface moyenne en hectare)



Données de cadrage (moyennes pour une exploitation type)		
Surface 100 ha 1 UTH*	Chiffre d'affaire : Aides : EBE** : EBE/Produits : Aides /produits :	67 000 € 33 000 € 24 000 € 24% 33%
Surface 115 ha 1,25 UTH	Chiffre d'affaire : Aides : EBE** : EBE/Produits : Aides /produits :	185 000 € 52 853 € 70 393 € 30% 20%
Surface 105 ha 1,15 UTH	Chiffre d'affaire : Aides : EBE** : EBE/Produits : Aides /produits :	170 000 € 38 000 € 76 700 € 37% 18%
Surface 22 ha 1 UTH	Produits : dont aides : EBE** : EBE/Produits : Aides /produits :	31 000 € Pas d'aides 19 500 € 63% -
Surface 32 ha 1 UTH	Produits : Aides : EBE** : EBE/Produits : Aides /produits :	37 000 € Pas d'aides 20 000 € 54% -
Surface 60 ha 3,25 UTH	Produits : Aides : EBE** : EBE/Produits : Aides /produits :	157 143 € - 50 000 € 32% -

Description succincte / enjeux :

- Le profil d'exploitation en polyculture sèche est représentatif d'exploitations du plateau de Valensole et du Haut Var avec un assolement diversifié. Sur plus de 100 ha, ce sont des exploitations mécanisées plutôt dépendantes des aides et à la rentabilité insatisfaisante notamment compte tenu de la faiblesse des cours du blé dur. Elles concentrent des faiblesses au regard des enjeux environnementaux. Le profil d'exploitation en polyculture irriguée est représentatif d'exploitations du plateau de Valensole et du Haut Var avec un assolement tourné vers les grandes cultures/céréales et la production de semences.
- L'irrigation permet une amélioration des rendements permettant de réduire la dépendance aux aides et d'améliorer le revenu surtout grâce à la production de semences à forte valeur ajoutée.
- Le profil d'exploitation en spécialisée PAPAM est représentatif d'exploitations du plateau de Valensole. C'est le profil d'exploitation en production végétale qui affiche la meilleure rentabilité grâce notamment aux cours du lavandin élevés et la structuration de la filière. Ces exploitations sont peu dépendantes des aides de la PAC.
- Ce profil correspond aux plus grandes exploitations maraichères que l'on trouve dans l'Artuby notamment. Ce sont des exploitations familiales en circuits courts et sans aides. Le produit est peu élevé et le temps de travail très élevé. Mais la faiblesse des charges en font des exploitations rentables. Les enjeux se portent sur les pratiques agronomiques moins consommatrices d'intrants, la maîtrise de la multiculture et l'accès à l'eau.
- C'est un profil plutôt récent apparu sur le plateau de Valensole et le Haut Var il y a moins de 20 ans avec la relance de l'olive.
- Nous illustrons ici le cas des viticulteurs diversifiés et en coopérative (pas le modèle des domaines). C'est un profil au chiffre d'affaire élevé et rémunérateur mais avec des charges importantes notamment de personnel (taille et récolte) qui engendre une rentabilité moyenne à bonne. La viticulture régionale portée par des SIQO reconnus permet l'accès à des marchés locaux et internationaux porteurs et plus particulièrement pour les rosés de Provence. Secteur non soutenu par les aides PAC, le revenu est confortable mais dépendant des aléas de la production. C'est une production dominante mais toujours en diversification.

Légende / code couleur des cultures ci-contre

Source : RPG 2017 – chambres d'agriculture-Parc naturel régional du Verdon

*UTH unité de travail humain – temps de travail (à temps complet) nécessaire à l'exploitation y compris l'exploitant

**Excédent Brut d'Exploitation : ce qu'il reste pour payer les emprunts, vivre et investir.



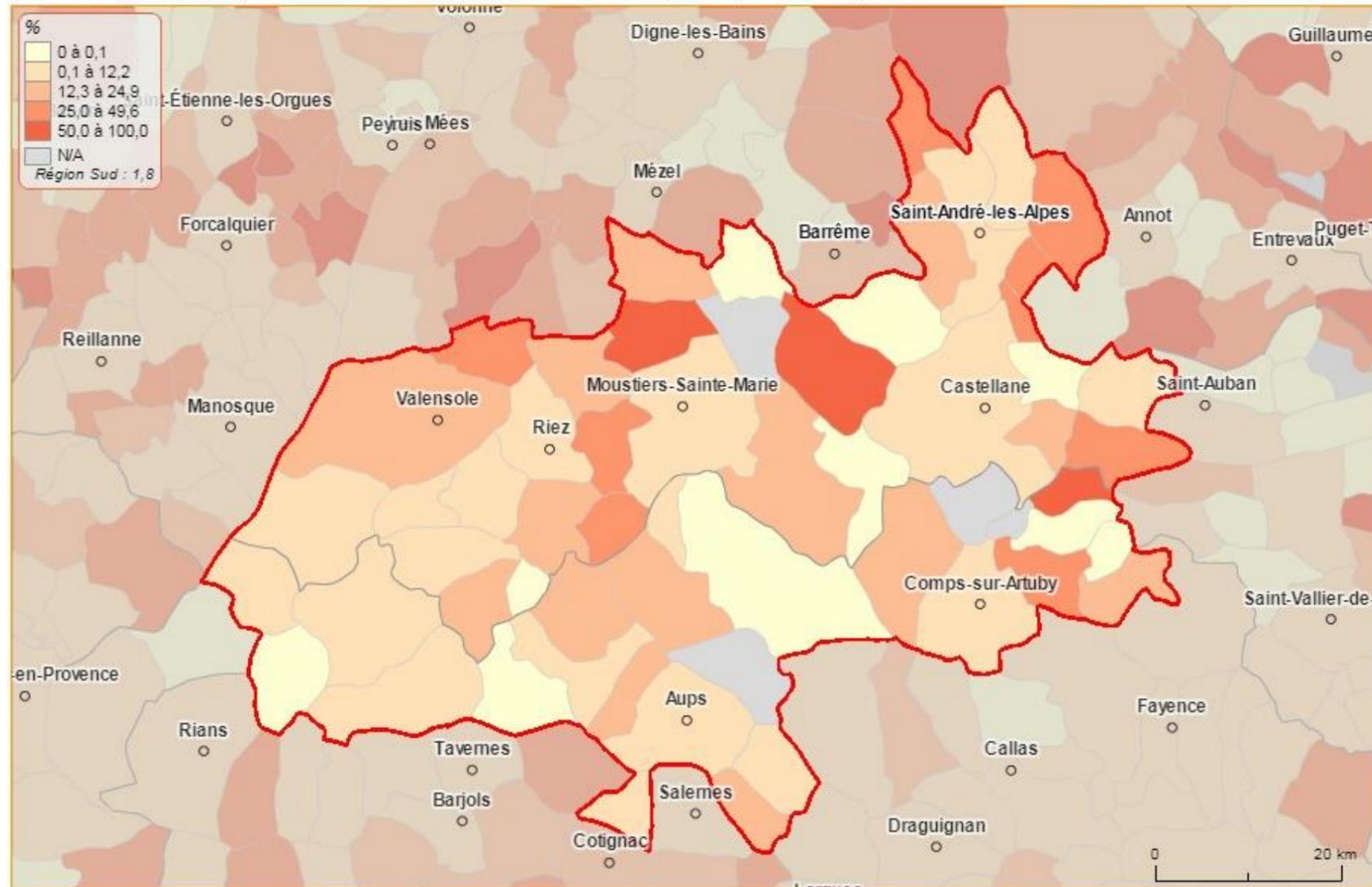
* L'emploi agricole

L'emploi agricole représente 750 postes dont 548 sont des agriculteurs exploitants. C'est un secteur d'activité toujours fort et stable depuis 2011 avec 7% de l'emploi total même si c'est un secteur faiblement employeur (200 emplois salariés en moyenne). La majorité des effectifs est assurée par les agriculteurs exploitants. On notera un taux de féminisation important et au-dessus des moyennes nationales notamment en ce qui concerne la catégorie des chefs d'exploitation car plus d'1 agriculteur sur 3 est une femme.

Du point de vue de la répartition territoriale, seules trois communes ont plus de 50% de leurs emplois tournés vers l'agriculture. Il s'agit de Saint Jurs, Blieux et la Martre. Les communes « les moins agricoles » peuvent être rangées en deux catégories :

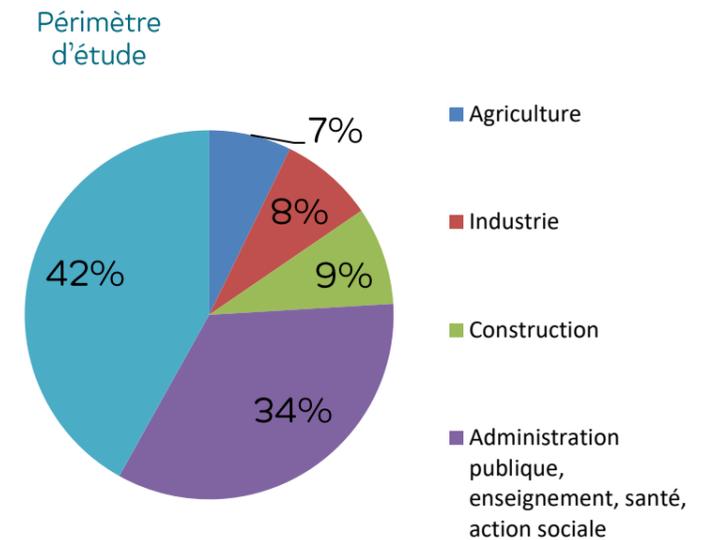
Les communes peu peuplées avec un relief difficile pour l'agriculture et notamment une commune du périmètre d'étude comme Senez, très forestière ou Aiguines, occupée par le camp militaire de Canjuers. La seconde catégorie de communes plutôt peuplées comme Ginasservis mais dont la population active est tournée vers des bassins d'emploi extérieurs diluant ainsi l'emploi agricole.

part des emplois dans l'agriculture au lieu de travail, 2014 - source : Insee, RP exploitation complémentaire

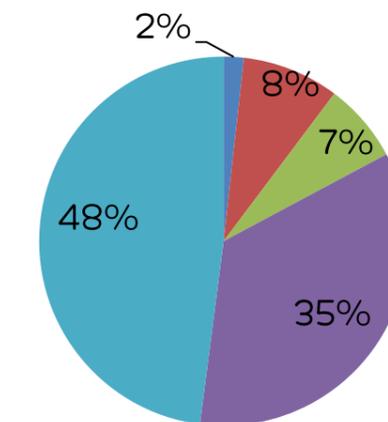


© CR Provence-Alpes-Côte d'Azur - IGN GéoFla 2016 - Région Sud par commune 2016

Part des emplois agricoles



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire



* Le renouvellement des générations agricoles

Le territoire du Parc du Verdon vieillit globalement avec un âge médian de l'ensemble de la population qui est passé de 44 ans à 48 ans en l'espace de 15 ans.

Les actifs agricoles ne dérogent pas à cette règle. L'évolution récente est cependant difficile à mesurer car les chiffres du recensement agricole de 2010 ne nous permettent pas de vérifier les tendances des 5 dernières années. On peut cependant analyser les statistiques les plus récentes du recensement de la population.



Source : Insee, Recensement de la population (RP) – 2016

Plus de 360 exploitants partiront en retraite d'ici 20 ans. A un rythme de 60 à 65 « entrants par génération » dans la profession c'est 2 à 3 fois moins que le rythme nécessaire pour renouveler ces départs.

Les déclarations au registre DICA (déclaration de cessation prochaine d'activité des agriculteurs de plus de 55 ans) entre 2014 et 2018 font état de 76 cédants dont 40% sans repreneurs dans le cadre familial. (Source Chambres d'agriculture).

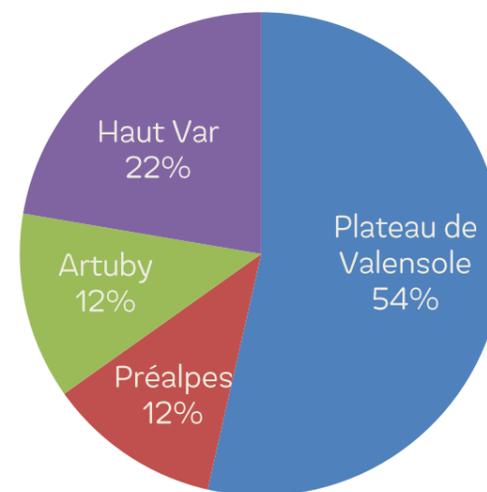
Des dynamiques d'installation existent cependant avec 112 installations ou reprises en 10 ans. Un rythme qui peut paraître faible mais qui a suffi pour ralentir la chute considérable du nombre d'exploitations entre 1999 et 2010. 58% de ces installations se font dans le cadre familial. Environ 30% des installations sont hors cadre familial. Cela correspond à la moyenne française en 2014 (source Agreste).

63% des installations ont pris une forme juridique individuelle et 26% sous forme collective de GAEC correspondant souvent à une installation en famille, en couple. La grande majorité des installations en GAEC se font dans le secteur du plateau de Valensole, sans doute là où les exploitations sont plus imposantes et difficiles à reprendre en individuel.



Berger de Blieux ©Parc naturel régional du Verdon

112 installations avec DJA dans le Parc du Verdon entre 2008 et 2018 (périmètre d'étude)



Zoom sur les espaces tests en agriculture

Conscients des enjeux de renouvellement des générations, entre 2011 et 2015, le Parc du Verdon et 11 partenaires du champ de l'installation agricole ont expérimenté une forme d'espace test dite « en archipel ». Il s'agit pour le Parc du Verdon d'organiser un tour de table des partenaires permettant d'identifier des ressources dans l'accompagnement à l'installation et plus particulièrement l'installation hors cadre familial qui présente un vivier pour l'avenir de l'agriculture.

L'espace test fournit au porteur de projets les fonctions suivantes :

- recherche de foncier, espaces d'accueil,
- pépinière, encadrement juridique du test grâce au contrat d'aide à la création d'entreprise ou coopérative d'activité,
- accompagnement technique et tutorat,
- ancrage territorial.

Plus d'une trentaine de porteurs de projets ont été accompagnés et 8 ont réussi leur installation très souvent en maraichage diversifié.



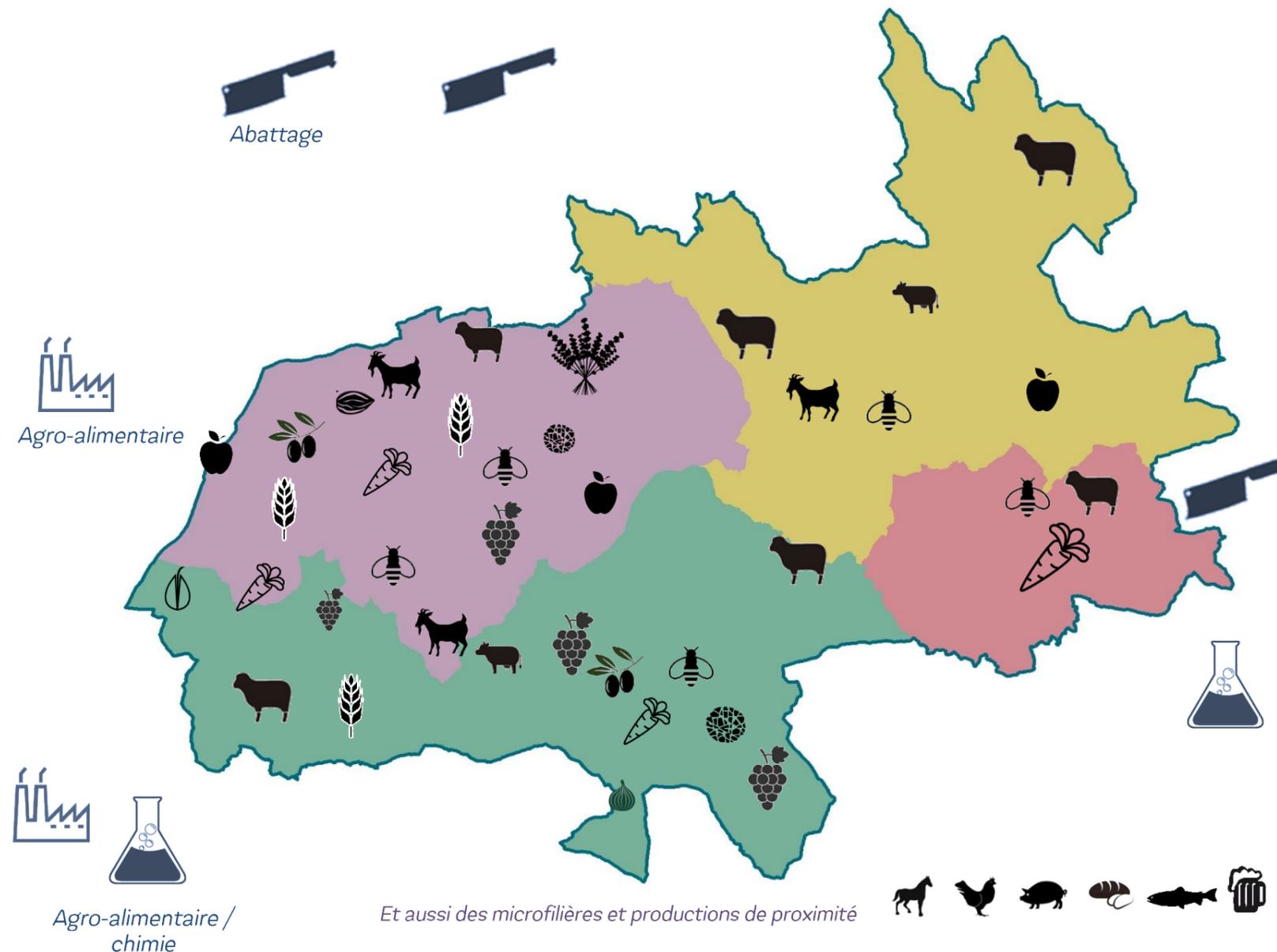
Les jardins du vallon ©Parc naturel régional du Verdon



13.2 Des productions agricoles peu valorisées localement

✿ Principales productions et filières agro-alimentaires

La carte ci-dessous est une illustration simplifiée afin d'illustrer les principales productions agroalimentaires et cosmétiques du Verdon. Il s'agit aussi de replacer ces productions dans un contexte où la transformation se fait majoritairement à l'extérieur du territoire en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou plus loin. A titre d'exemple, les blés sont transformés dans les usines de grands mouliniers comme Panzani ou Rivoire et Carré à Marseille. Une partie de la production d'essence de lavandes ou lavandins part à Grasse en cosmétique et parfumerie ou bien en approvisionnement d'industriels de la chimie ménagère comme Unilever. Enfin, les



animaux d'élevage sont obligatoirement abattus dans un abattoir à l'extérieur du territoire comme Digne-les-Bains au plus près ou Sisteron.

Plus récemment des productions nourricières locales tentent de se structurer autour du pain et des céréales, de la viande de volaille ou de porc. Peut-être en adaptation à la prédation par le loup, l'élevage bovin se développe également. Ces initiatives restent très localisées et fragiles.

✿ Produits emblématiques

Nourricières, de niche ou quasi-industrielles, ce chapitre sera consacré à une présentation synthétique de ces productions incontournables qui font le tissu, l'identité voire la renommée agricole du territoire du Parc du Verdon.

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) du plateau de Valensole



Champ de lavandin © Parc naturel régional du Verdon

Les surfaces de PAPAM s'étalent sur 7500ha du Parc du Verdon, majoritairement localisées sur le plateau de Valensole.

Le lavandin arrive en pole position avec un marché qui se chiffre à 1,3 milliard d'euros. En France, ce sont 1 400 tonnes d'huile essentielle produites par

an qui représentent 90% de la production mondiale. La Société coopérative agricole de plantes à parfum de Provence (SCA3P), dont le siège est à Simiane la Rotonde mais qui possède une succursale à Puimoisson, est l'un des principaux acteurs de la filière. Elle collecte jusqu'à 400 tonnes d'huile essentielle par an, pour un chiffre d'affaire qui a atteint 15 millions d'euros en 2018. En dehors de la lavande et du lavandin, on retrouve aussi de la sauge sclarée, de l'immortelle, du thym, du fenouil, de la coriandre, de la rose. L'entreprise l'Occitane en Provence, basée à Manosque, développe des produits cosmétiques à base d'immortelle et de rose. L'entreprise Ricard achète quant à elle le fenouil cultivé sur le plateau de Valensole.

Le vin

Avec deux domaines et une cave coopérative sur le périmètre actuel, la vigne n'est pas la production phare du territoire (250 ha en 2017) Cependant, la qualité du terroir souvent liée à l'altitude et la présence d'IGP et d'une AOP Pierrevert, ont permis à de jeunes viticulteurs d'investir et de diversifier leurs exploitations. 2 producteurs sur 3 sont en BIO sur un marché porteur à l'international « le rosé BIO de Provence ».



Vins marque Valeurs © Parc naturel régional du Verdon

La truffe

Grâce à un projet de coopération régional clôturé en 2014 et intitulé « Provence de la truffe », nous avons pu établir un portrait agricole et de



Tuber melanosporum © Pierre Marilly



filière de la truffe noire de Provence, la *Tuber melanosporum*.

La truffe à l'état sauvage, la rabasse, n'existe quasiment plus. On parle aujourd'hui de trufficulture avec des parcours techniques qui se structurent. Le verger trufficole dans le Verdon représente 2 080 ha. Les communes productrices (surfaces en truffières dépassant les 2% de la surface communale) sont Riez, Puimoisson, Roumoules, Valensole, Saint-Julien-le-Montagnier, Montagnac, Ginasservis et Sainte-Croix-du-Verdon

La truffe est essentiellement récoltée au cœur de l'hiver sous des chênes vert ou pubescent mycorhizés. Le Verdon compte 800 producteurs professionnels et amateurs pour une récolte moyenne de 7 tonnes par an. Le prix moyen lissé sur 10 ans est d'environ 490 €/kg. Il existe deux marchés aux particuliers et grossistes : Aups et Montagnac-Montpezat.

La truffe attire les visiteurs et son développement agritouristique est en plein essor avec notamment la Maison de la Truffe d'Aups inaugurée en 2015.

Cependant, la culture truffe est en danger pour plusieurs raisons :

- insuffisance des plantations et du renouvellement du verger trufficole du Verdon,
- vieillesse des trufficulteurs et encore peu de pratiques culturelles stabilisées et transmissibles,
- impact du changement climatique et notamment de la montée des températures moyennes au sol ainsi que les rythmes pluviométriques,
- concurrence des produits de synthèse et des truffes étrangères (Espagne, Chine, Italie)

L'huile d'olive



Olives © Domaine de Taurenne

Aglandau sur le plateau de Valensole ou bouteillan à Aups, ce sont les principales variétés locales d'olive. Production emblématique des régions et de la diète méditerranéennes, le secteur du Verdon a

bénéficié de la structuration régionale de la filière (AOP), notamment le plateau de Valensole qui a vu sa surface en verger augmentée (+ 100 ha en 10 ans) jusqu'à générer un nouveau profil type d'exploitation agricole intégrant cette culture dans le fonctionnement (oléiculture polyculture). De 16 à 25 € le litre, cette production locale mêle amateurs et professionnels avec 4 moulins dans le territoire dont 2 nouveaux en 15 ans sur le plateau de Valensole.

L'amande

L'amande de Provence, douce ou amère, a été une culture importante en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entre la fin du 18^{ème} siècle et le milieu du siècle suivant. Son utilisation dans la composition des calissons a permis de développer cette culture sur des terres un peu plus pauvres de la Région. Le plateau de Valensole était alors un grand verger qui a muté dans les années 50 pour faire place notamment au lavandin et aux céréales. Quelques reliques subsistent encore et participent au paysage du plateau avec des fonctions de refuge ou d'infrastructure agro-écologique.



Amandes © Moulin Bonnaventure

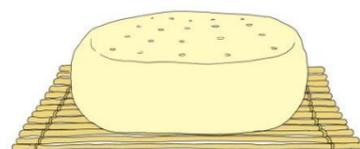
Le marché mondial est lui-même en pleine mutation aujourd'hui. La Californie est en perte de vitesse face à la sécheresse et à la montée des températures. D'autres pays comme l'Australie ou l'Espagne sont devenus des producteurs mondiaux dans un contexte de multiplication par 7 de la demande (1,4 millions de tonnes en 2017 source : *Select Harvest*).

La France représente une production de moins de 1 000 t annuelle et importe pour 300 millions d'euros d'amandons. L'amandon français se commercialise aux alentours de 12 € le kilo contre 6 € pour l'espagnol ou le californien.

Le Parc du Verdon compte 3 producteurs dont le premier producteur français, indépendant, avec 40 tonnes par an sur 75 ha de plantations.

Les perspectives commerciales semblent très ouvertes cependant cela nécessite de maîtriser une culture difficile en BIO notamment, une irrigation obligatoire et des investissements importants à la plantation.

Le fromage de chèvre



un fromage de chèvre frais

La France est le premier producteur mais également le premier consommateur de fromage de chèvre dans le monde.

Ce produit n'est donc pas une exception verdonienne. Le Parc abrite 29 exploitations en élevage caprin lait. Cela représente un cheptel de 1 300 chèvres. Parmi ces chèvres, une race ou plutôt une population non standardisée est remarquable : la chèvre commune provençale. Rustique, laitière et particulièrement adaptée au climat provençal et

méditerranéen comme la rove, il y a un enjeu fort à sa conservation. C'est un engagement qu'a pris le Parc notamment en encourageant l'installation sur le domaine de la maison du Parc d'un GAEC de chevriers avec un troupeau de commune provençale.

La filière est bien identifiée au niveau national avec 14 AOP sur 45 AOP fromagers. Avec les brousses du Rove, depuis 2003, l'AOP Banon est le plus célèbre de nos "chèvres". Il se distingue par ses feuilles de châtaignier qui enrobe le fromage pour une meilleure conservation. Ce fromage, le lactique, est issu d'une recette ancestrale et a finalement peu évolué. Sa production simple est codifiée et donne un goût typique grâce aux acides gras du lait de chèvre cru, caillé, moulu, salé et affiné.

Dans un marché porteur, ce produit apprécié du grand public est une star de la vente directe et permet aux éleveurs de tirer un revenu convenable sans être dépendants des aides européennes. Les principales menaces viennent de la prédation ou des effets du changement climatique sur la ressource alimentaire.

Le miel



©Miels de Provence

La Provence et le Verdon sont des terres apicoles par nature : une flore méditerranéenne aux nombreuses plantes mellifères donne des miels aux saveurs aromatiques très typées.

Des floraisons précoces (dès les mois de février-mars pour le romarin) et des floraisons tardives (septembre-octobre

pour la bruyère par exemple) permettent d'avoir un cheptel productif sur une longue période de l'année.



AProduits Valeurs Parc et produits emblématiques © Parc naturel régional du Verdon



Les sucres "fructose et glucose" contenus par le miel sont directement assimilables par le métabolisme humain et participent à la bonne santé. C'est un produit de vertu et dont la qualité est soulignée par une IGP Miel de Provence et un label rouge. Ils bénéficient également de la marque Valeurs Parc naturel régional du Verdon sauf pour les miels de lavandins, ces derniers étant considérés comme une culture nécessitant trop d'intrants chimiques.

Les miels du Verdon sont le plus souvent "de fleurs" ou "de garrigues", "de montagne", de "romarin" mais la star des miels est celui de "lavandin" ou plus rare de "lavande fine". Le plateau de Valensole est un "hot spot" de la transhumance apicole et attire les apiculteurs de toute la région et au-delà.

La filière n'est pas encore bien analysée dans le Verdon. On sait cependant grâce au recensement des ruches en 2017 que 232 apiculteurs dans le Var et les Alpes de Haute Provence sont "professionnels" avec plus de 50 ruches chacun. L'apiculture, comme d'autres productions provençales, mêle des passionnés, pratiquant en loisir et des professionnels qui représentent la majorité du cheptel régional. Globalement 60% de la vente se fait en direct valorisant mieux des rendements qui sont faibles voire aléatoires dans notre région.

Les enjeux de l'apiculture sont grands face aux changements climatiques, l'émergence de maladie et ravageurs, l'utilisation de phytosanitaires en agriculture, l'accès au foncier ou la structuration collective...

Source : ADAPI-miels de Provence, Parc du Verdon.

Les productions arboricoles diversifiées

Pommes, poires, coings, prunes, cerises, figues... L'arbre nourricier a longtemps été au centre des préoccupations quotidiennes des habitants du Verdon. La connaissance de cette variété est redécouverte peu à peu ces dernières années grâce à un programme d'identification et de conservation mené par le Parc.



Plusieurs siècles de croisements, de greffes, de délaissement apportent une richesse et une diversité insoupçonnée. Malheureusement ce savoir très souvent amateur est menacé. Il n'existe plus de filière aujourd'hui. Cependant par le passé certaines productions étaient de notoriété régionale comme la pistole ou prune séchée provençale dite « meilleure que le pruneau d'Agen ». Les fruits frais étaient une monnaie d'échange, un commerce lucratif avec les villes du sud de la région et ce jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle.

L'agneau

L'élevage ovin est inscrit dans les racines agricole et rurale de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et du Verdon. Avec 45 000 brebis, le cheptel du Verdon participe pleinement à la filière viande de la deuxième Région française en matière d'élevage ovin. Les principales races à viande sont mérinos d'Arles, préalpes et mourerous. Malgré un grand cheptel conduit en mode extensif avec des rendements moins élevés qu'au niveau national, la production régionale ne couvre que 17% des besoins régionaux en viande d'agneaux. Avec 10 abattoirs seulement, la majorité de l'abattage et donc de l'organisation se fait autour de Sisteron et de son label IGP agneau de Sisteron.



Tardons à la foire de Saint André-les-Alpes © Parc naturel régional du Verdon

Dans le Verdon, la commercialisation se fait en vente directe notamment au moment de l'Aïd el Kebhir ou au maquignon. Depuis 20 ans l'abattoir de Digne et l'atelier de découpe offrent des possibilités de développer plus localement la vente. Cependant les contraintes logistiques restent importantes notamment pour les éleveurs varois qui voient leurs marges se réduire face à un marché qui reste concurrentiel.

Les éleveurs du Verdon produisent entre autres du tardon ou agneau d'alpages. C'est un agneau qui naît au printemps, élevé sous la mère et qui part en estive. Il est abattu et consommé au début de l'automne et apprécié pour sa viande musclée et non grasse, révélant la « flaveur pastorale » fruit de du brassage alimentaire de la transhumance.

Le blé dur

Le Sud Est de la France représente 10% de la production de blé dur à l'échelle du territoire national. Les autres régions productrices sont le sud-ouest, le centre et l'atlantique.

Le sud-est était connu pour faire de la qualité mais désormais les autres régions arrivent aussi à produire des blés de qualité.

La transformation du blé dur en local, sur le plateau, est très faible. A titre d'exemple, la coopérative locale GPS commercialise son blé dur en large partie vers les semouliers Panzani et Croix de Savoie. Le tonnage de blé dur traité par Panzani est de 500 000 t/an. En 2016, la coopérative GPS a récolté 5 177 tonnes de blé dur contre 2 000 tonnes en 2019. On peut considérer que la coopérative récolte 55% de la production sur le plateau de Valensole soit moins de 40 000 t au total de production.

Le département des Alpes de Haute Provence a perdu la moitié de ses surfaces en blé dur sur les 10 dernières années.

Cela s'explique par le développement de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée, comme les plantes à parfum ou aromatiques, la semence, le vin...

Le marché du blé dur est devenu très concurrentiel. Le prix se situe entre 180€ – 200€/tonne contre 250€/tonne il y a 5 ans. Le prix a même grimpé en 2008 jusqu'à 500€/t.

Le Mexique et le Kazakhstan sont des nouveaux producteurs qui inondent le marché mondial impliquant une baisse des prix.

Le regard des habitants :

« Actuellement, sur le plateau, on ne produit rien qui puisse se manger ! Il faudrait encourager des producteurs, des paysans, des artisans locaux qui vivent sur le territoire et produisent pour les gens du territoire. Pas que pour les touristes et le folklore (ex : lavandin, safran, truffes etc.) »

Les participants aux cafés du Parc proposent de favoriser l'installation d'agriculteurs, en préservant le foncier agricole et d'aider la mise en place de filières locales « complètes », comme par exemple « du blé tendre au boulanger » ou « du blé dur aux pâtes ». Pour eux favoriser les cultures et filières nourricières « créerait de l'emploi, favoriserait une installation des agriculteurs, notamment les jeunes, sur le territoire. C'est également gratifiant pour les agriculteurs « qui reprennent la fonction de paysan-nourricier ».

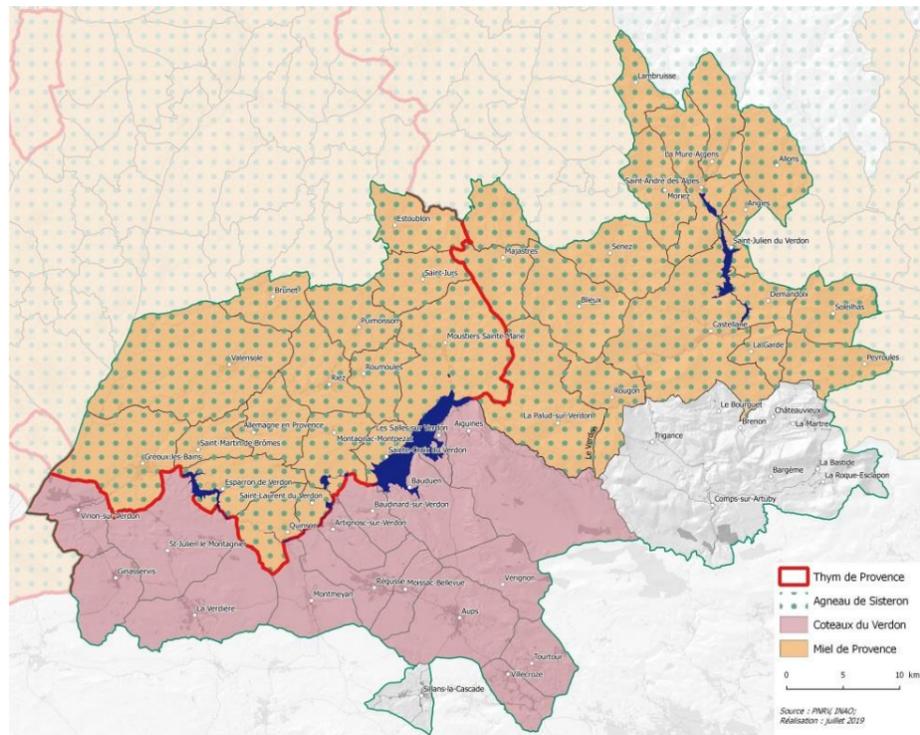


✿ Signes officiels de qualité

Les producteurs du Verdon ont la chance de pouvoir bénéficier de nombreux signes officiels de qualité et qui plus est sur des filières différentes depuis la viande d'agneau et les fromages jusqu'aux plantes aromatiques en passant par l'huile d'olive et le miel.

Certains de ces signes officiels de qualité ne sont cependant pas toujours optimisés localement. Des IGP ou AOP ont des périmètres très larges et ne mettent pas en valeur les spécificités de production de la zone du Verdon. L'usage de l'IGP Miel de Provence n'est par exemple pas systématique et la mention « miel de lavandes » suffit à valoriser le produit auprès des consommateurs.

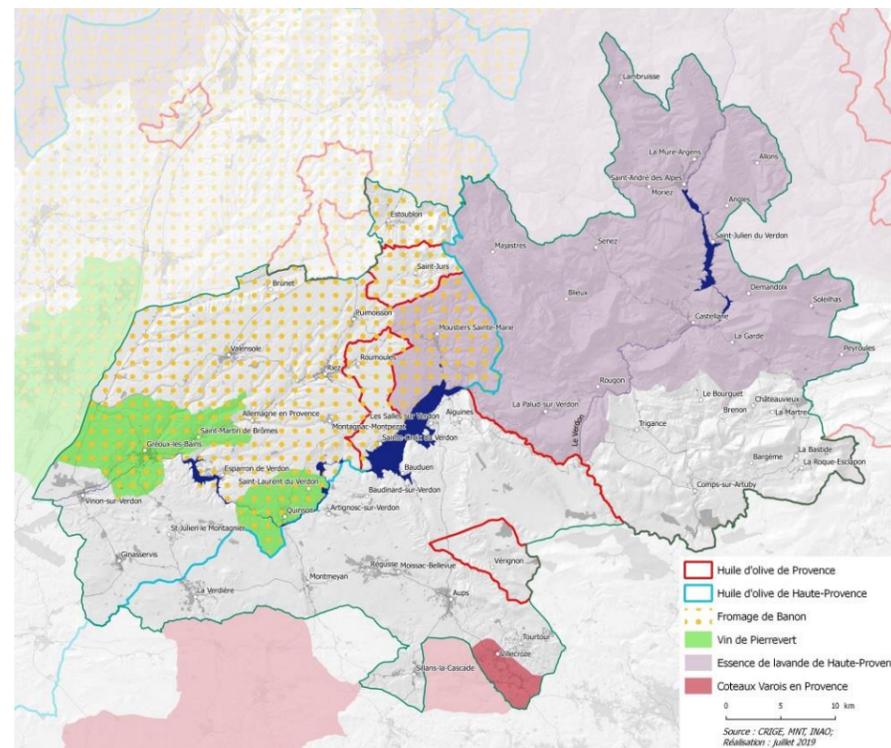
Les Indications Géographiques Protégées (IGP)



Sources : INAO-Parc naturel régional du Verdon 2018

La filière « agneau de Sisteron » structurée autour de l'IGP et de l'outil d'abattage / découpe de Sisteron permet d'écouler des volumes importants et de façon efficace mais ne valorise pas forcément la viande à la hauteur de sa qualité et du travail nécessaire à sa production. Enfin des périmètres pourraient être revus ou étendus comme l'AOP Pierrevert afin de mieux englober un terroir viticole favorable et accompagner ainsi le développement de la vigne sur le plateau de Valensole, d'autant que c'est un secteur favorable à la culture en BIO. Cependant la lourdeur des démarches peut rebuter les collectifs de producteurs.

Les Appellations d'Origine Protégée (AOP)



✿ Valorisation culturelle et touristique de l'agriculture

Encore peu valorisée en 2008, de nouveaux équipements et lieux d'interprétation ont vu le jour en une dizaine d'années avec pour contenu, la mise en valeur des productions et savoirs faire agricoles et artisanaux. Le Parc du Verdon a inauguré une ferme pédagogique orientée vers l'élevage caprin ; dans le moyen Verdon, l'opération Secrets de fabriques met en valeur les patrimoines de la minoterie et de la distillerie (AOP lavande). A Aups, la maison de la truffe a ouvert ses portes en 2015 et fait partie des espaces les plus complets et les plus modernes d'interprétation sur la truffe en Europe.

Les espaces et animations de découverte et d'interprétation des productions et savoirs faire agricoles



© Parc naturel régional du Verdon, Musée de la Lavande, Secrets de Fabriques, Maison de la Truffe d'Aups et du Verdon



PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

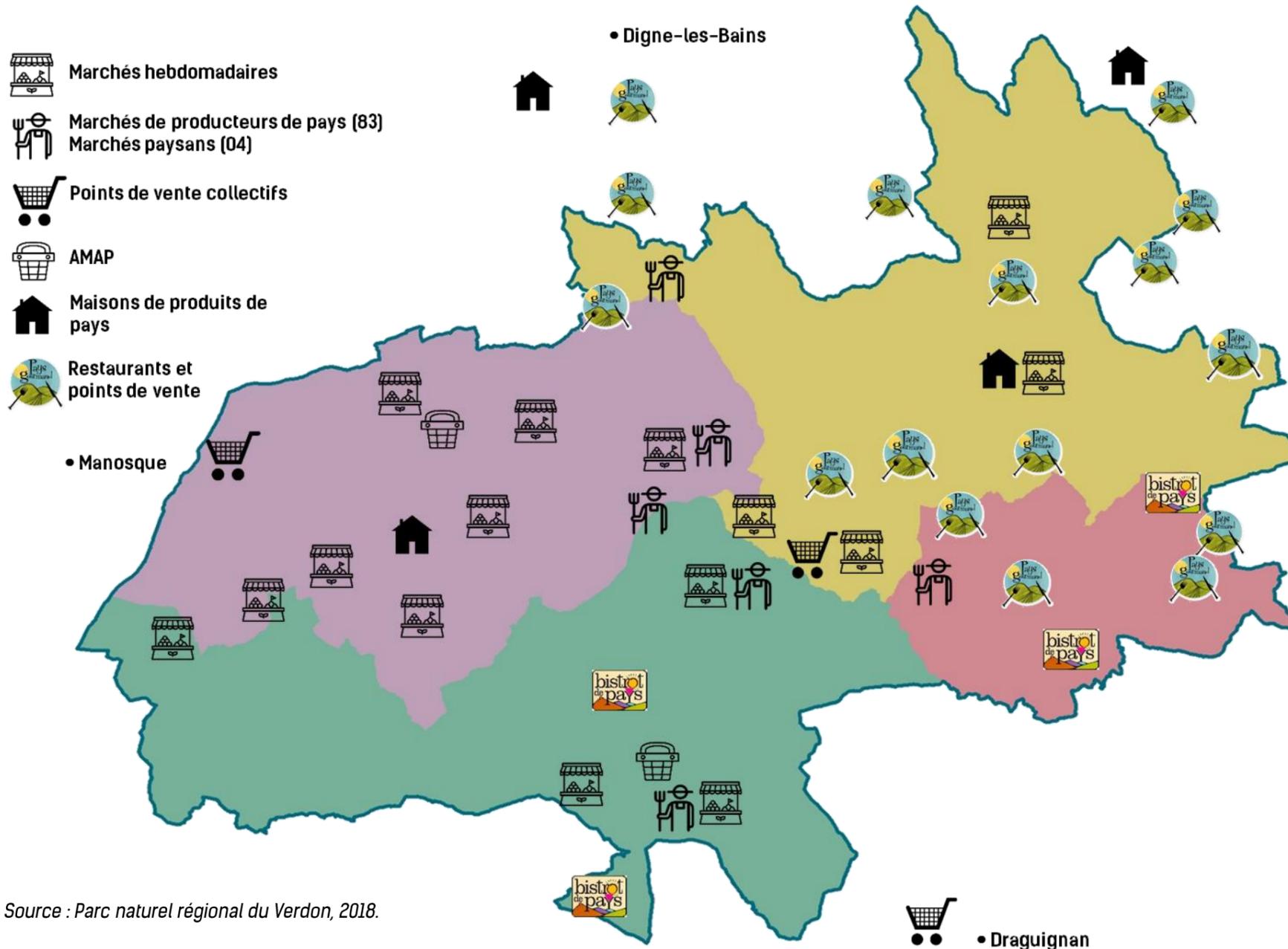
ZOOM sur la marque Valeur Parc naturel régional du Verdon pour les produits agricoles

Au début des années 2000, le Parc du Verdon a proposé le développement d'une marque territoriale pour les productions agricoles. Les premiers référentiels ou cahiers des charges ont été co-construits avec les apiculteurs et les producteurs de plantes aromatiques et de safran afin d'accompagner ces filières très localisées et emblématiques notamment au travers du miel de lavande et de la sauvegarde d'une espèce locale : l'abeille noire de Provence. Cependant, la lavande étant considérée comme une culture appelant trop d'intrants chimiques, ce marquage a été refusé au niveau national.

Depuis 2015, le Parc du Verdon a développé une marque sur le vin. Il y a ainsi au total 9 producteurs engagés dans la marque.



🌿 Marchés et modalités de vente en circuits courts



Source : Parc naturel régional du Verdon, 2018.

Du point de vue de **l'organisation collective** de la commercialisation à l'intérieur du territoire, il existe un tissu riche de marchés de plein vent hebdomadaires à l'année étoffé par des marchés estivaux de producteurs.

A titre d'exemple, le Parc du Verdon, la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence et l'association de producteurs Bienvenue à la ferme Alpes Provence développent des marchés paysans du Verdon depuis 2010.

On compte également de nombreuses initiatives plus ou moins récentes :

- 2 AMAP -Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Valensole et Aups/Moissac)
- 2 points de vente collectifs (Couleurs Paysannes à Valensole et Le panier du Verdon à La Palud)
- Marchés paysans estivaux hebdomadaires (le dimanche à Moustiers et le lundi à Estoublon)
- 1 maison de produits de pays (Allemagne-en-Provence)
- 20 marchés hebdomadaires dans 16 villages différents
- 4 marchés de producteurs de Pays (les Salles-sur-Verdon, Aups, Trigance, Aiguines)

L'**organisation individuelle** est également structurée car en 2015, nous avons recensé plus de 120 producteurs pratiquant la vente directe.

Même si des points de vente collectifs comme Couleurs paysannes à Valensole se sont développés ces dernières années, la vente de produits agricoles reste essentiellement tournée vers la fréquentation touristique estivale. Il faut rappeler que chaque année, le Verdon accueille plus de 4,5 millions de visiteurs



Les marchés paysans du Verdon © Parc naturel régional du Verdon, Bienvenue à la ferme Alpes Provence

13.3 Le pastoralisme sous pression

* Occupation de l'espace pastoral

Avec environ 180 éleveurs répartis sur l'ensemble du Parc, ce sont 83 000 ha soit 43 % du territoire qui sont supports de

la pratique extensive du pâturage (d'après l'enquête pastorale de 2012/2014). En 2017, le cheptel ovin pâturant dans le Verdon dépasse les 45 000 brebis, auxquels s'ajoutent 200 bovins et 2 500 caprins.

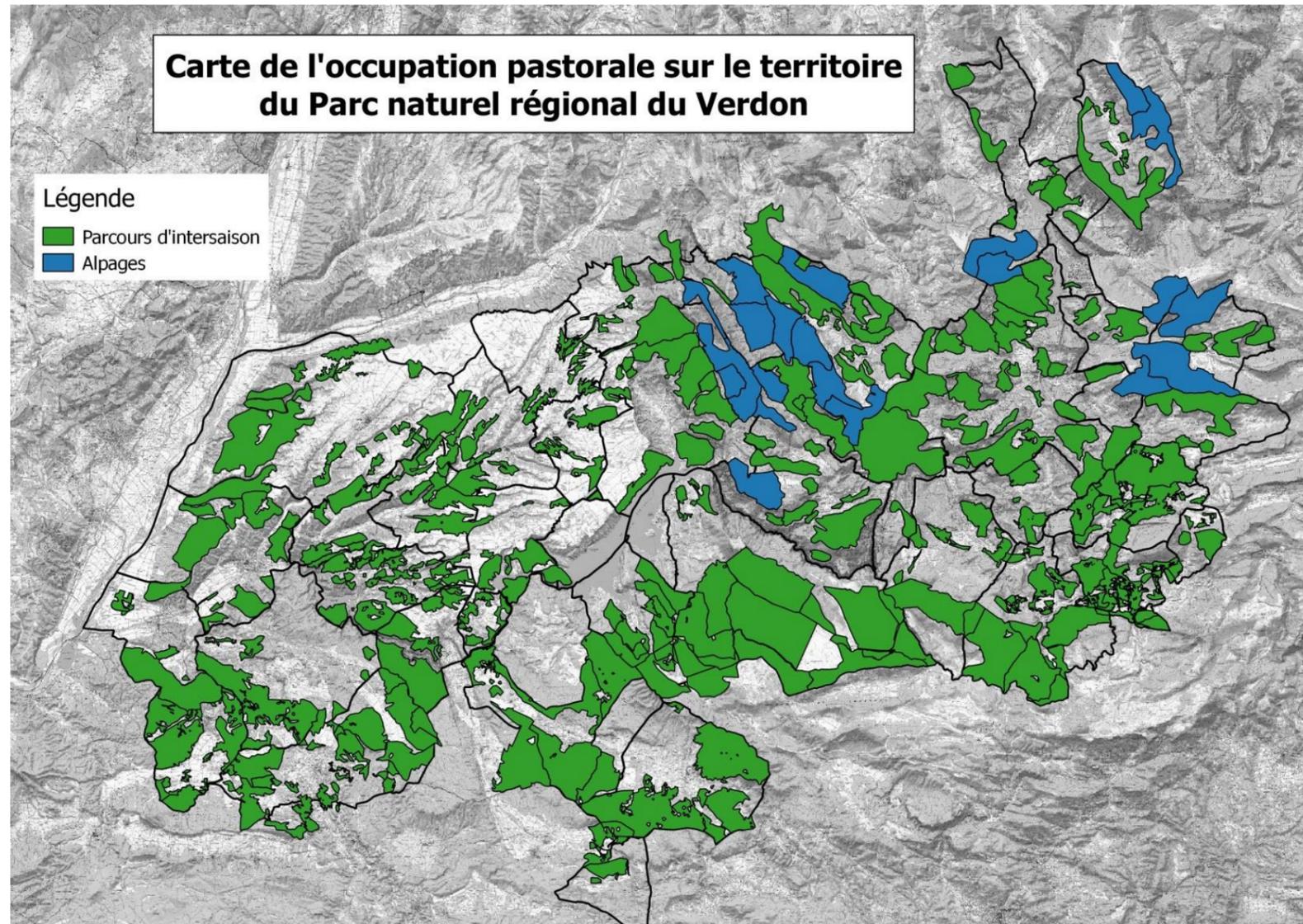
La majorité des élevages produisent de la viande ovine. Il existe 4 grands types de systèmes d'élevage ovin répartis sur l'ensemble du territoire, identifiés avec l'expertise du CERPAM (*Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales en Méditerranée*) dans le cadre de l'élaboration de la Trame verte et bleue du Parc du Verdon.

Le type « herbassier », le plus pastoral des systèmes, a son troupeau dans les parcours toute l'année, il suit la pousse de l'herbe et transhume en montagne l'été (à partir de fin juin), plus au sud de la Provence voire proche de la côte méditerranéenne l'hiver (dans le Var, à partir de la fin décembre), et utilise les parcours du Verdon pour l'intersaison (printemps et automne).

Le type « grand pastoral », très pastoral aussi, a son troupeau la majorité du temps dehors et donc suit aussi la pousse de l'herbe, en utilisant les parcours d'intersaison du Verdon, mais il possède également quelques bâtiments, notamment une bergerie pour faire l'agnelage de printemps.

Le type « pastoral », ou « montagnard » (que l'on retrouve majoritairement dans la partie Préalpes), est plus sédentaire, il valorise davantage les parcours et les prairies autour du siège d'exploitation, il place une partie du troupeau en bergerie l'hiver (les brebis qui vont agneler, avoir des agneaux) tandis que le *vassiou* (les brebis « non gestantes », qui n'agnèleront qu'à l'automne suivant) restent dehors dans les parcours de proximité, il a également du matériel pour faire le foin l'été pendant que les brebis sont à la montagne.

Enfin **le type « herbager »** (situé principalement sur le plateau de Valensole), fait davantage pâturer son troupeau dans les prairies et valorise moins les parcours, il possède de nombreux bâtiments et machines car il fait le foin et d'autres cultures.



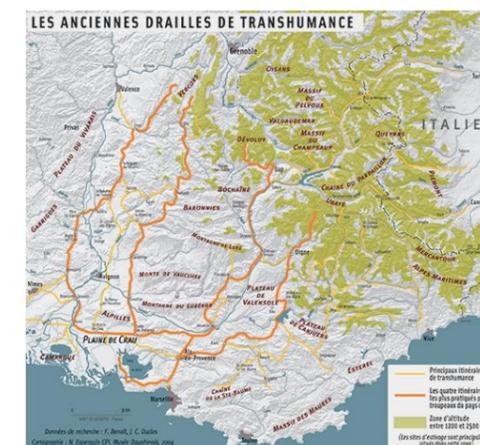
Sources : CERPAM 2013 – enquête pastorale, Parc naturel régional du Verdon 2019

Définition : le pastoralisme

Le terme « PASTORALISME » désigne l'ensemble des pratiques d'élevage et d'organisation du territoire liées à l'utilisation des espaces naturels pour le pâturage des troupeaux.

L'étymologie latine vient du mot *pastor* ou *le berger* qui renvoie à l'interaction équilibrée entre l'espace naturel pâturable, l'animal et l'action organisée de l'homme.

Source : MRE-Maison régionale de l'élevage



Les voies de transhumance entre la Provence et les Alpes © Maison de la transhumance

Quel que soit le type de système d'élevage, les pratiques extensives mises en place tout au long de l'année contribuent à façonner nos paysages et constituent un des fondements de l'identité du Verdon. A cela s'ajoutent des services

en contribuant à maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts, et des services de lutte contre les feux de forêts, en limitant l'embroussaillage. L'activité d'élevage contribue également au développement économique local et au maintien des patrimoines matériels (canaux d'irrigation, restanques, etc.) et immatériels (savoir-faire et traditions comme la transhumance à pied par exemple).

🌿 Pastoralisme et biodiversité, un lien indissociable

Les pratiques mises en œuvre par les éleveurs, les éléments paysagers qu'ils entretiennent (haies, restanques, mares, etc.), ainsi que la mosaïque de parcelles et par conséquent d'habitats différents qu'ils créent (prairies, parcours, etc.) au sein de leur exploitation, permettent d'entretenir une grande biodiversité. L'évolution naturelle du milieu tend vers la fermeture : les prairies ou les pelouses évoluent vers des landes et arbustes puis vers de la forêt. L'entretien des parcours et des prairies par le pâturage, la fauche, le débroussaillage ou encore le brûlage dirigé permet de maintenir des milieux à un état ouvert ou semi-ouvert, et par là même, d'assurer la préservation de tout un cortège d'espèces floristiques et faunistiques associées à ces milieux.



Avec une couverture forestière de 69 %, la trame des milieux ouverts et semi-ouverts est relativement fragile : les réservoirs de biodiversité sont grignotés par la forêt et les corridors écologiques censés les connecter entre eux pour assurer un brassage génétique sont également dégradés. De nombreux parcours ont été abandonnés et continuent d'être abandonnés par l'adaptation de l'élevage aux contextes de déprise agricole par le passé ou de prédation aujourd'hui. Seuls des travaux de réouverture du milieu ou bien des

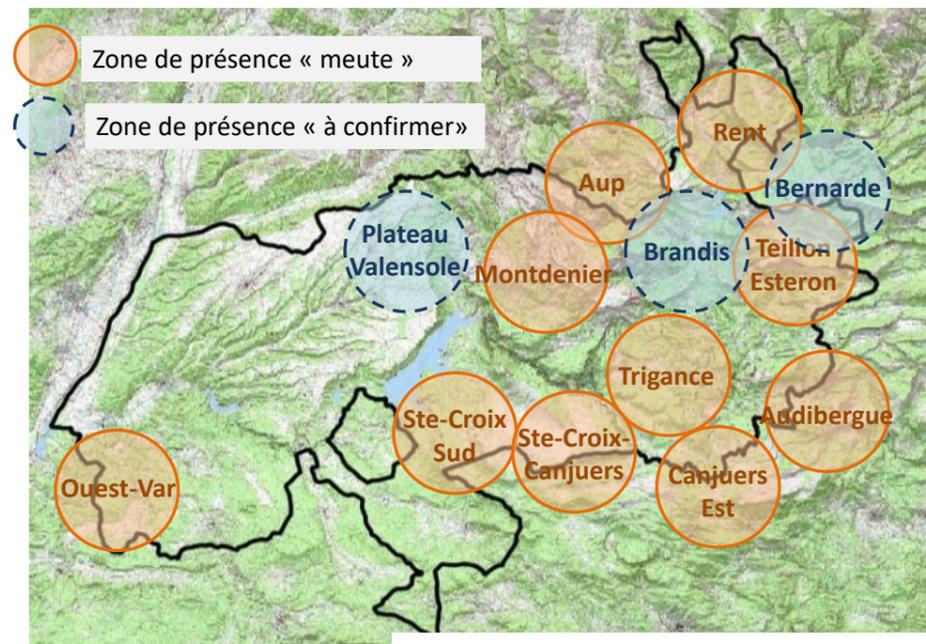
pratiques de sylvopastoralisme permettant de rendre le milieu forestier plus perméable au passage des espèces de milieux ouverts et semi-ouverts, peuvent permettre de rétablir ces connexions.

🌿 La prédation dans le Verdon : une situation de croissance exponentielle en 10 ans

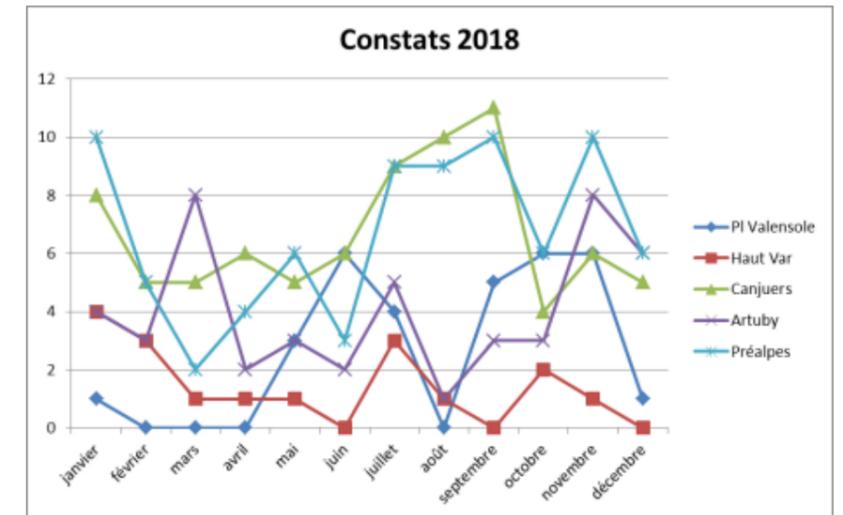
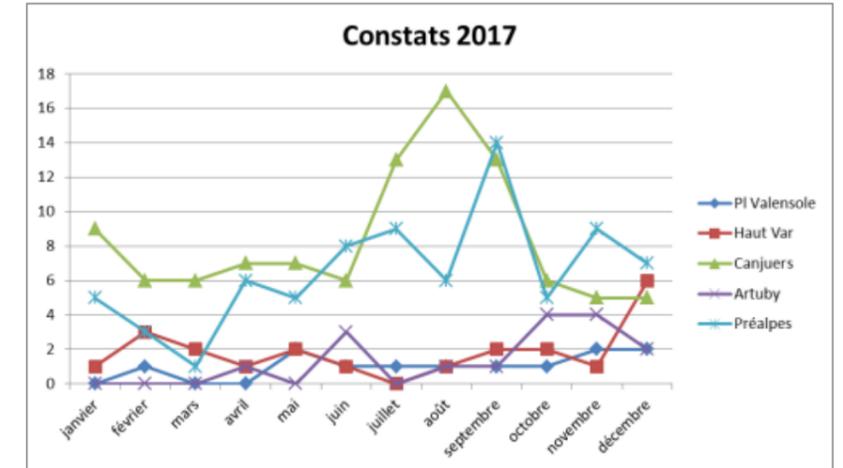
En 2019, on compte 11 zones de présence permanente du loup sur le territoire avec un nombre d'attaques qui ne cesse d'augmenter : 166 constats indemnisés avec 448 victimes en 2016, 200 constats et 751 victimes en 2017, et 245 constats et 873 victimes en 2018. On peut également évaluer sur les graphiques ci-dessous que les attaques concentrées l'été en 2016 sur le camp de Canjuers (courbe verte), s'étendent aux Préalpes (courbe bleue) du printemps à l'automne en 2017, pour finalement toucher l'intégralité du territoire, toute l'année, en 2018. Cela s'explique entre autre par une forte augmentation du nombre de meutes, combiné à une présence quasi permanente des troupeaux en extérieur, dans des parcours plus ou moins embroussaillés.



Le Préfet Doublet en visite dans le Verdon teste les nouveaux filets anti-loup © Parc naturel régional du Verdon - 2019



Données issues du bilan estival 2018 de l'ONCFS



Constats de prédation dans le Verdon : plus de prédation, partout dans le territoire et toute l'année.

Sources : ONCFS-DDT

Le regard des habitants :

L'agriculture et le pastoralisme sont considérés par les habitants.es comme une ressource importante si ce n'est nécessaire du territoire : pour l'économie qu'elle génère (ce sont les rares métiers qui permettent de vivre et travailler au pays), l'entretien des paysages, la culture et les savoir-faire qui y sont associés et qui assurent la résilience du territoire etc.

Les habitants.es dans leur ensemble soutiennent les agriculteurs.rices et les éleveurs.euses. S'ils critiquent le modèle on sent la plupart du temps un fort attachement à l'agriculture locale et une volonté de l'aider à se maintenir. Nous n'avons pas eu affaire à des « discours d'agribashing ».

« Les agriculteurs sont les paysagistes du territoire. Or, s'il y a trop de contraintes, plus d'aides et trop de réglementations, ce n'est plus possible. Il y a trop de barrières aujourd'hui. Pour les loups, si c'est trop contraignant, ce n'est plus possible. Si les éleveurs abandonnent qui va s'occuper des pâturages ? »

L'avenir du pastoralisme mais aussi une partie de l'avenir du territoire du Verdon

La bonne gestion d'un milieu ne dépend pas uniquement de la manière dont l'éleveur utilise ce milieu en fonction de son système d'élevage, mais résulte également de la prise en compte et l'adaptation à un certain nombre d'enjeux extérieurs. On identifie au moins quatre grands enjeux qui peuvent avoir une influence, actuelle ou future, sur la manière de gérer les espaces pastoraux (modifications des périodes de pâturage, des modes de gardiennage, de la taille des troupeaux, abandon de certains quartiers, etc.):

L'écho du climat :

Le changement climatique rend de plus en plus compliquée l'adaptation des éleveurs aux contraintes du milieu. Lors d'une année de sécheresse par exemple, les éleveurs manquent de ressources sur les alpages ou dans les prairies pour leurs troupeaux, et doivent donc acheter du foin, ajoutant des charges qu'ils n'avaient pas forcément anticipées. Il existe toutefois un potentiel de ressources lors de ces années sèches dans les sous-bois, où le milieu est plus frais et humide. Toutefois ces ressources ne sont pas toujours accessibles du fait de l'embroussaillage. La ressource en eau est également une autre problématique à laquelle les éleveurs doivent faire face : certaines sources se tarissent, et avec les grandes chaleurs les bêtes ont besoin de boire davantage. De plus, sans eau, les rendements en foin peuvent chuter rapidement, et le nombre de coupe diminuer. Les éleveurs envisagent alors des solutions comme la création d'impluvium en montagne et la mise en place de l'irrigation, avec des retenues collinaires ou autres, pour les prairies. Ces nouvelles pratiques pourraient avoir des impacts sur la gestion globale du milieu et sur la biodiversité.

La fermeture des milieux pose un véritable problème lié au deuxième enjeu identifié qui est la prédation, puisqu'il augmente la vulnérabilité des troupeaux. Dans des milieux embroussaillés, les brebis se dispersent davantage, se perdent de vue, les chiens de protection ont également moins de visibilité et d'odorat pour repérer le prédateur, et se déplacent moins rapidement. Ces conditions sont idéales pour une attaque du troupeau par le loup sans se faire repérer même en plein jour. On observe ainsi un abandon progressif des zones embroussaillées, généralement plutôt dans les parcours intermédiaires, au profit des zones plus ouvertes,

plus faciles à garder. Cela implique un effet de sous-pâturage des zones embroussaillées qui se ferment alors encore plus vite, et un surpâturage des zones ouvertes.

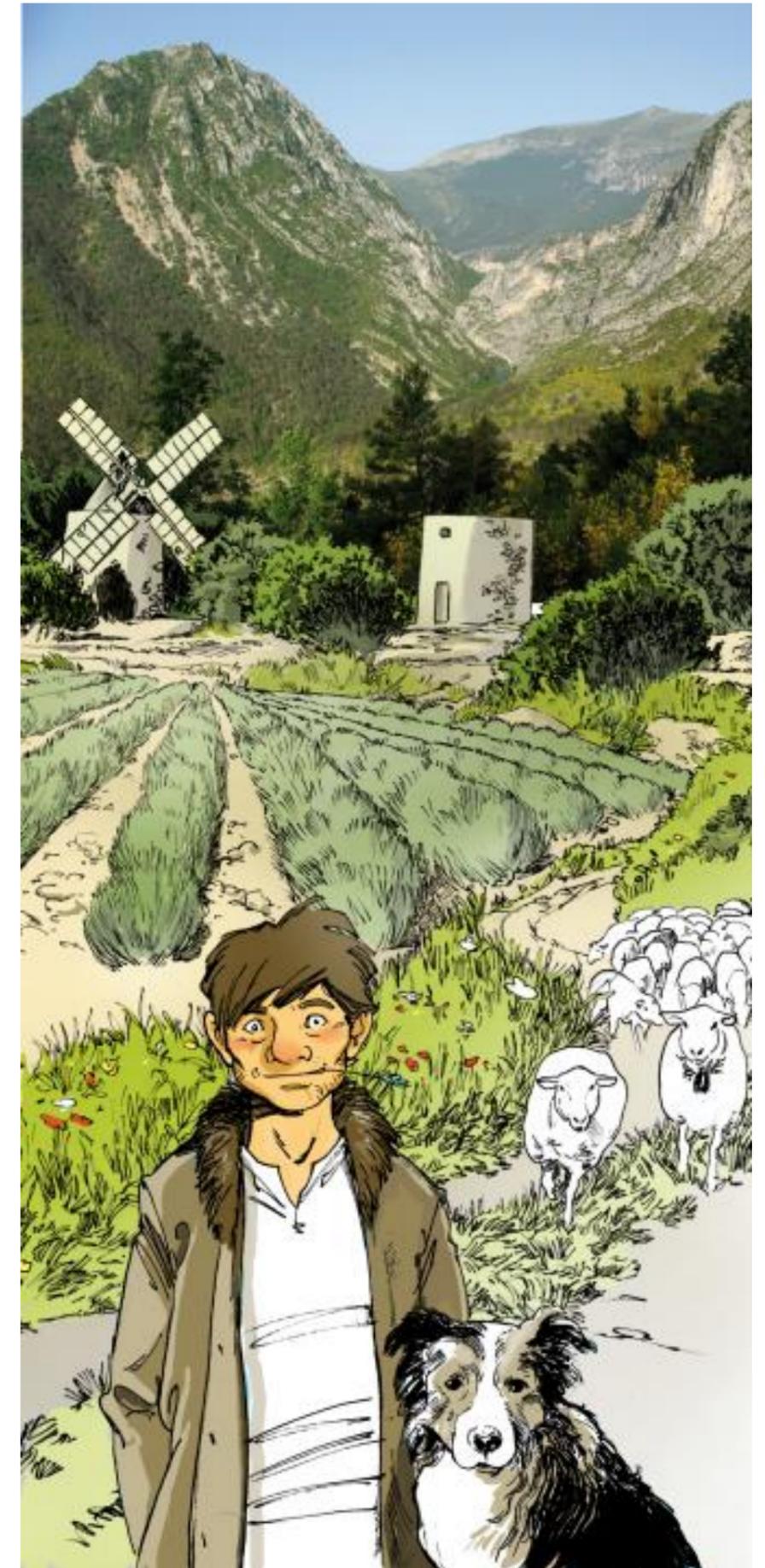
Ainsi, les sous-bois qui représentent un important potentiel de ressources lors des années difficiles, ne sont finalement pas exploitables du fait de la trop grande vulnérabilité des troupeaux à la prédation.

Enfin, depuis le retour du loup, les éleveurs modifient certaines de leurs pratiques. Par exemple, ils ne laissent plus les troupeaux en « couchades » libres la nuit, mais les ramènent proches des cabanes où ils sont parqués ou bien en bergerie. Cela implique des allers retours quotidiens des troupeaux qui piétinent alors le sol et entraîne de l'érosion et la dégradation du milieu. De nombreux éleveurs réfléchissent également à diminuer la taille de leur troupeau afin de mieux le protéger, mais cela pourrait induire une baisse de la pression de pâturage et là encore une accélération de la fermeture du milieu.

La maîtrise foncière est un autre enjeu pour les éleveurs. Ils sont rarement propriétaires des terres qu'ils exploitent et n'ont généralement que des accords verbaux avec les propriétaires. En effet, de nombreux propriétaires sont réticents à établir des baux ruraux et ont parfois une méconnaissance des conventions pluriannuelles de pâturage. Cela place les éleveurs dans une grande précarité foncière, Difficile dans ces conditions d'investir du temps et de l'argent pour réaliser l'entretien du milieu (la « dent de la bête » ne suffit pas à maintenir le milieu ouvert, il faut généralement réaliser du débroussaillage tous les 4 à 5 ans, opération plus coûteuse).

Si la plupart des éleveurs sont autonomes en fourrage, il n'en reste pas moins qu'avec le changement climatique, et notamment les épisodes de sécheresse, la place des prairies est incontournable. Or certaines de ces terres peuvent être menacées par l'urbanisation, faisant disparaître définitivement un potentiel de résilience au changement climatique ainsi qu'à l'autonomie alimentaire. Il est évident que l'urbanisation et le mitage que cela entraîne est également très dommageable à la biodiversité.

D'autre part, la possibilité d'ouvrir à l'urbanisation des terres agricoles entraîne de la spéculation foncière de la part des propriétaires. Cela fait ainsi augmenter le prix de la terre, voire cela peut aller jusqu'à bloquer complètement l'accès à la terre.



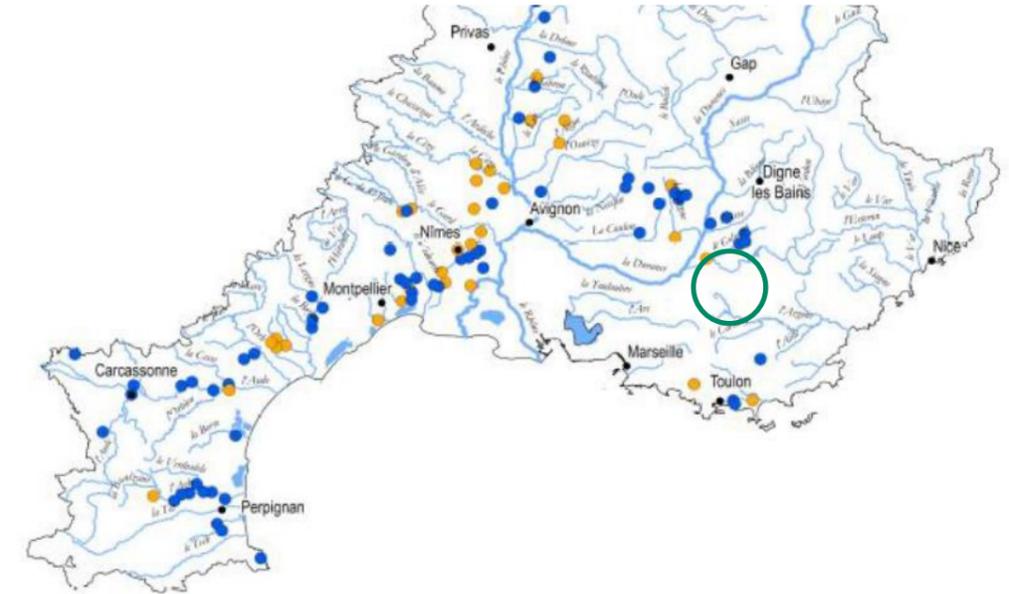
13.4 Des pratiques agricoles en pleine mutation

* Agriculture et environnement

L'évolution de l'agriculture durant les 60 dernières années a laissé des traces sur notre territoire. Le défi alimentaire imposé aux agriculteurs au sortir de la seconde guerre mondiale a été largement remporté. Le plan Marshall, le plan Monet, les remembrements, les incitations à l'emploi de produits phytosanitaires et engrais de synthèse ont permis d'accroître les rendements de façon fulgurante, et de diminuer la pénibilité du travail pour les agriculteurs.

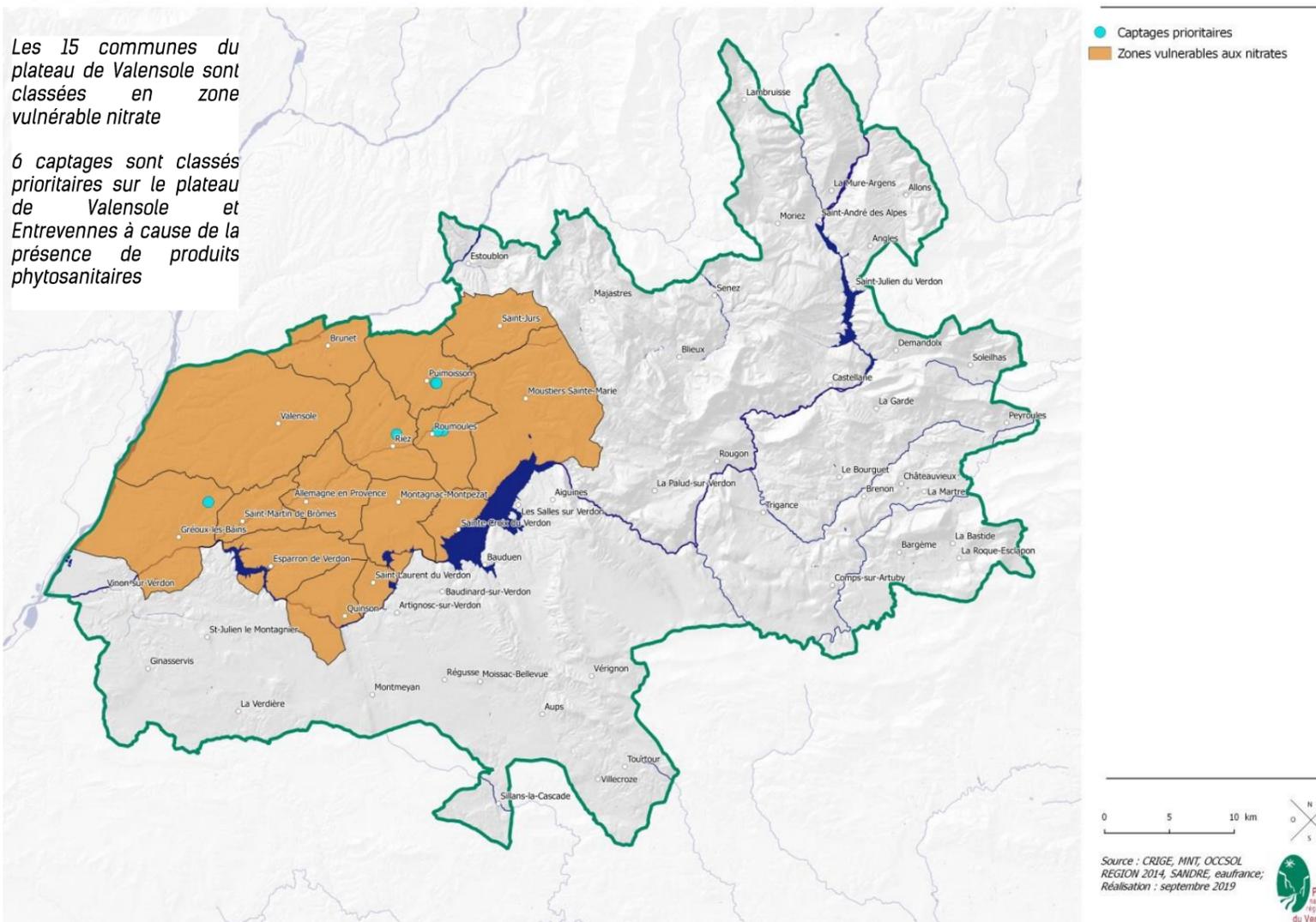
A l'époque, ces diverses politiques incitatives productivistes étaient motivées par la nécessité de redresser la France après les ravages de la guerre. Mais cela n'a pas été sans conséquences sur le milieu. Dès les années 60, les premiers scientifiques ont alerté les pouvoirs publics sur les

conséquences environnementales de cette intensification de l'agriculture. Les remembrements successifs ont eu raison des dernières haies mais que restait-il alors pour limiter le ruissellement des eaux et l'érosion des sols ? Chaque territoire agricole s'est spécialisé dans une production, au point d'en oublier l'un des fondamentaux de l'agronomie : la rotation et la diversification culturale. Car dans les parcelles privées de rotation culturale, les sols s'épuisent, les ravageurs se multiplient, et l'agriculteur se tourne alors vers la lutte chimique pour tenter de contenir les maladies.



Captages prioritaires. Source : Agence de l'eau, RMC, 2015

Captages prioritaires et zones vulnérables aux nitrates sur le périmètre d'étude du parc du Verdon



Le territoire du Parc du Verdon n'a pas échappé à cette mécanique. Sur le plateau de Valensole, toutes les communes sont désormais classées en zone vulnérable nitrate, classement découlant de la Directive dite « nitrate ». Ces zones sont caractérisées par une pollution diffuse en nitrates qui prend en compte les caractéristiques des sols ainsi que la teneur dans les eaux et leur zone d'alimentation. Elles concernent notamment les captages d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrates est supérieure à 50 milligrammes par litre.

Ces nitrates ont plusieurs origines possibles : agricole, usages des particuliers ou des collectivités. Ils sont présents dans les engrais minéraux utilisés pour accroître la croissance des plantes, notamment sur le blé dur car ils permettent d'obtenir un taux de protéines élevé et d'assurer ainsi une bonne qualité de la céréale.



Plusieurs captages ont été fermés suite à des mesures révélant la présence de résidus de produits phytopharmaceutiques dans l'eau. Ces résidus proviennent d'un herbicide désormais interdit depuis 15 ans, mais dont la lente dégradation continue à polluer les eaux destinées à la consommation humaine. Les sols du plateau de Valensole, tout comme les nappes d'eau souterraines, sont eux aussi dégradés.

Un collectif d'agriculteurs a participé à une campagne d'analyse de la qualité des sols en 2017 et 2019. Ces mesures, effectuées sur une 30aine de parcelles de lavandin, ont révélé d'importants déficits en matière organique et en activité biologique. Les sols ne sont plus amendés suffisamment, car avec la régression de l'élevage sur le territoire, les matières fertilisantes se font rares. Les sols ont faim et fonctionnent au ralenti, ce qui les empêche d'accomplir leur rôle de filtration et d'épuration des eaux.



Lavandins enherbés chez un membre du réseau Sol © Parc naturel régional du Verdon

Depuis 2014, le Parc du Verdon a mis en œuvre une démarche agroécologique nommée REGAIN sur le plateau de Valensole.

Aux côtés de la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence, de la

Société du Canal de Provence et de la chaire d'entreprise AgroSYS de Montpellier SupAgro, les 4 partenaires proposent un accompagnement des agriculteurs sur diverses thématiques.

Depuis 2017, les partenaires animent un collectif d'une trentaine d'agriculteurs autour de la question de la qualité des sols : c'est le réseau Sol REGAIN.

L'objectif du réseau Sol est d'inciter les agriculteurs à diversifier leurs cultures et allonger les rotations, restaurer la qualité des sols, accroître la biodiversité, afin de diminuer la dépendance aux intrants et d'accroître l'autonomie des agrosystèmes.

Définition de l'agroécologie

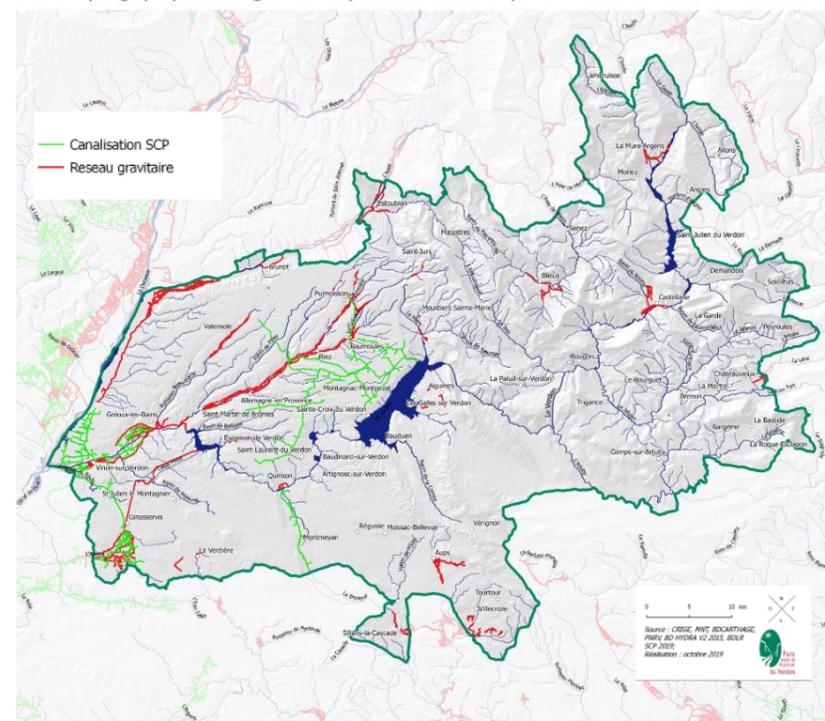
« L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à **préserver les ressources naturelles**. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. »

Source : www.agriculture.gouv.fr

Irrigation: le Verdon au cœur de grands aménagements

L'eau du Verdon ou de ses affluents permet d'irriguer les cultures de notre territoire, mais aussi celles des exploitations de la région, et d'alimenter certaines industries grâce aux transferts d'eau de la Société du Canal de Provence.

Réseau hydrographique et d'irrigation sur le périmètre d'étude du parc du Verdon



Depuis 1989, une partie du plateau de Valensole, environ 1 200 ha, est irriguée par le réseau de la Société du Canal de Provence.

Capté dans la retenue de Gréoux, 40 % du volume total prélevé par la SCP est acheminé hors du territoire pour les usages agricoles de toute la région provençale. Cette eau alimente 6000 exploitations et irrigue 80 000 hectares

en Provence Alpes Côte d'Azur. Dans un contexte d'évolution climatique, cette eau sécurise les activités agricoles.

30 % vont à l'industrie (environ 40 millions de m³) : la qualité constante de l'eau du Verdon est un atout pour l'industrie lourde comme la sidérurgie et la pétrochimie du bassin de Fos-sur-Mer ou pour de nombreuses industries de pointe comme la microélectronique du bassin de Rousset. Plus de 600 entreprises sont alimentées.

L'eau du Verdon prend donc une part stratégique dans le développement économique de la Région.

La société du Canal a aujourd'hui terminé les derniers grands aménagements régionaux avec les réalisations récentes comme la liaison entre le Verdon et la retenue de Saint Cassien ou la sécurisation en eau brute et potable du secteur de Manosque dont les eaux de la Durance ne suffisent plus à son développement.

L'irrigation est au cœur des enjeux agricoles du Verdon. La SCP prévoit un investissement de plus 200 millions d'euros d'ici 2025 afin d'alimenter en eau brute les parties sud et ouest du plateau de Valensole permettant de sécuriser et diversifier l'agriculture de ce secteur.

Au-delà des aménagements contemporains, les habitants du Verdon ont de tout temps su composer avec les conditions climatiques provençales. Les zones préalpines karstiques et les réserves ont jusqu'alors assuré la fonction de stockage nécessaire de la ressource en eau. L'ingénierie hydraulique s'est alors portée prioritairement sur les canaux d'irrigation gravitaire (dans les préalpes et fonds de vallée) ou la captation de source (plateau de Valensole et Haut Var).



Rénovation des canaux à Blioux en 2018 © Verdon Info



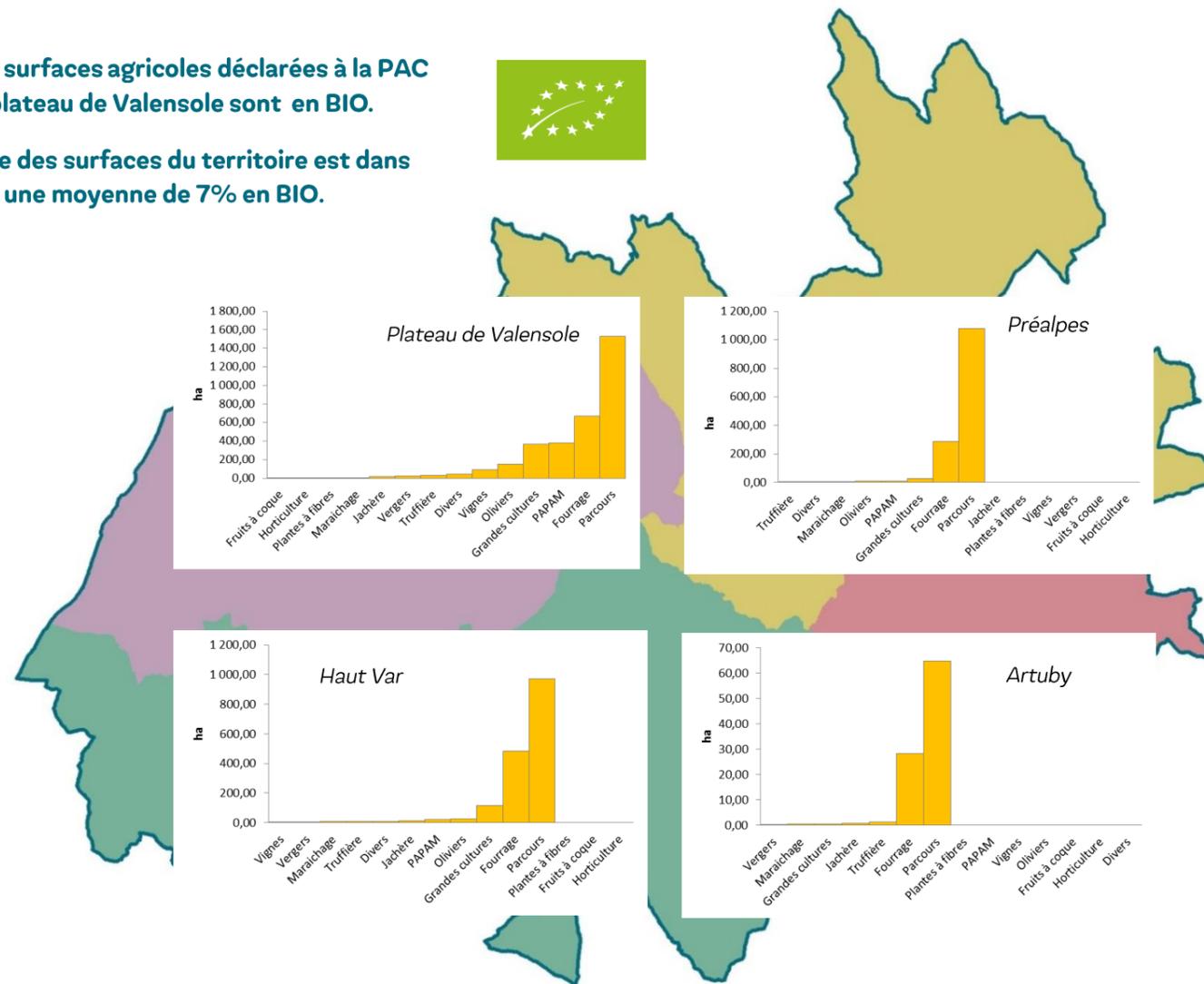
Un développement modéré de la BIO

Les surfaces régionales en agriculture biologique ont été multipliées par 3 entre 2007 et 2018 pour atteindre 26% de la SAU.

12% des surfaces agricoles déclarées à la PAC du plateau de Valensole sont en BIO.



Le reste des surfaces du territoire est dans une moyenne de 7% en BIO.



Ce sont la vigne, les parcours et prairies pastoraux ainsi que la production de fourrage qui représentent la plus grande partie de ces surfaces

Même si le Parc du Verdon a participé à cette dynamique et plus particulièrement sur le plateau de Valensole, le développement de la BIO n'a pas été massif ces dix dernières années. Les principales productions du plateau de Valensole ne semblent pas propices à la conversion en dehors de la vigne pour laquelle quasiment 100% des surfaces ont été converties. Le plateau reste cependant la région du Parc la plus concernée.

On peut également s'étonner de la faible certification des espaces pastoraux en agriculture biologique. Les raisons sont peut-être à rechercher dans la valorisation insuffisante de la viande de moutons en BIO accompagné d'une faible structuration de la vente directe ou en circuits courts. C'est un écueil car la qualité des milieux et de la ressource fourragère pourrait permettre une véritable reconnaissance et un atout commercial certain. Du point de vue de la ressource fourragère les éleveurs BIO sont d'autant plus dépendants de la fourniture par des producteurs extérieurs et soumis aux aléas des marchés (foins de Crau...).

Agroforesterie

L'agroforesterie est une pratique présente sur l'ensemble du territoire du Parc. Il existe une grande diversité de systèmes agroforestiers, que l'on peut classer en quatre grands types : le sylvopastoralisme, les haies et arbres champêtres, les vergers pâturés et les systèmes mixtes.

Les intérêts de l'agroforesterie recouvrent l'amélioration de la productivité, la restauration de la fertilité des sols et de la qualité des eaux, la lutte contre l'érosion et les risques (d'incendie, d'inondation...), la préservation de la biodiversité, l'atténuation des aléas climatiques, la contribution au stockage du carbone, la préservation des paysages et un complément de revenu. Les arbres peuvent endosser une fonction de production directe (production de bois d'œuvre, de bois énergie, de fruits...) et / ou indirecte (préservation des sols, biodiversité, micro-climat...).

L'agroforesterie invite à penser des paysages multifonctionnels et les relations entre espaces forestiers et agricoles. Son insertion au cœur de l'espace agricole reste à construire entre les différents acteurs du territoire, au regard des changements qui sont en train de le modeler et des multiples enjeux auxquels il doit faire face (évolution des pratiques et des attitudes, réforme de la PAC, évolutions climatiques, des sécheresses, de l'accès à l'eau et des possibilité d'irrigation, présence du loup, développement du bois-énergie, développement des circuits courts, etc.).

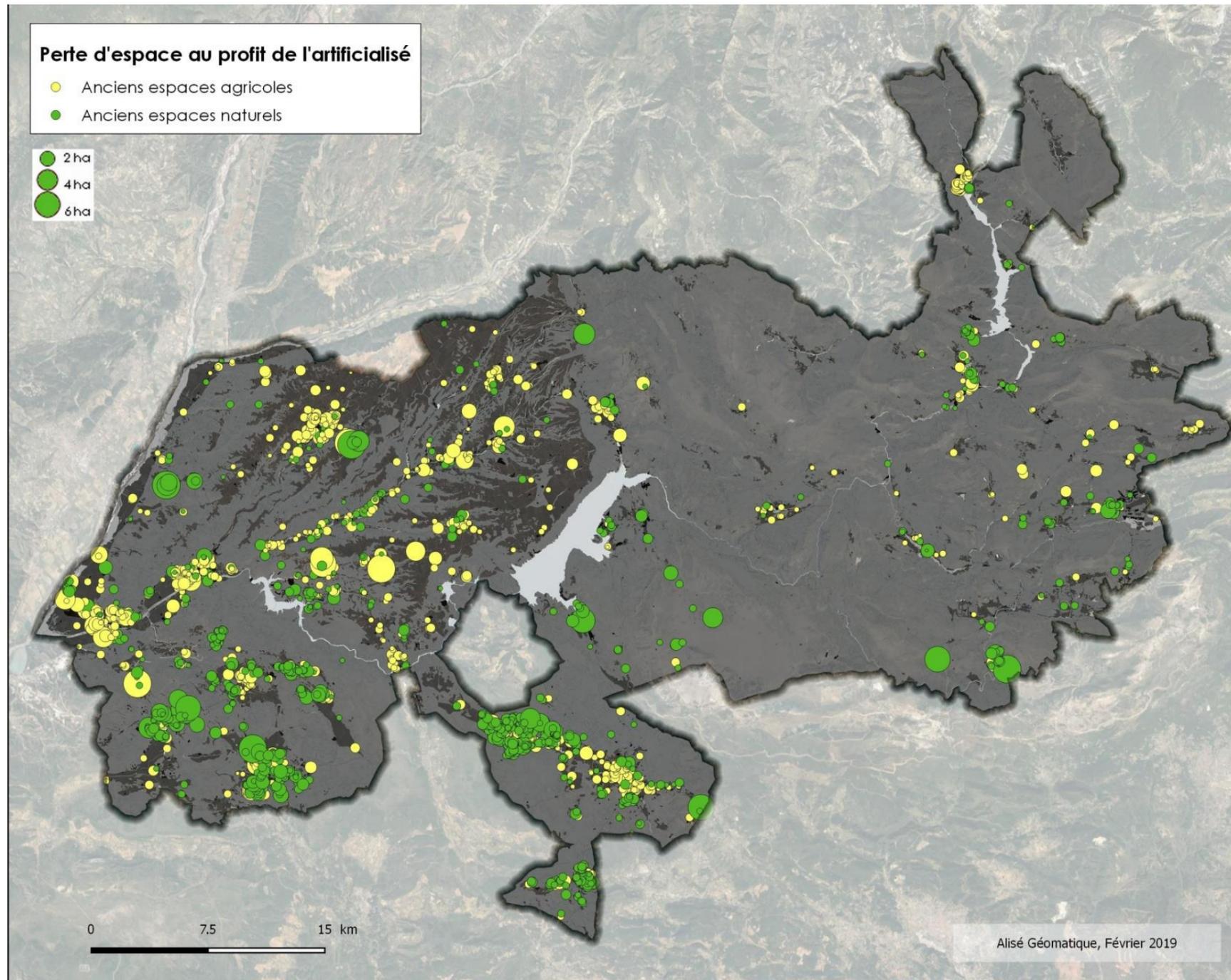
Source : Clara Therville, *Trajectoires des systèmes agroforestiers(SAF) au sein d'espaces naturels protégés méditerranéens*, CIRAD 2018



Formation à l'entretien d'un pré-verger © Parc naturel régional du Verdon

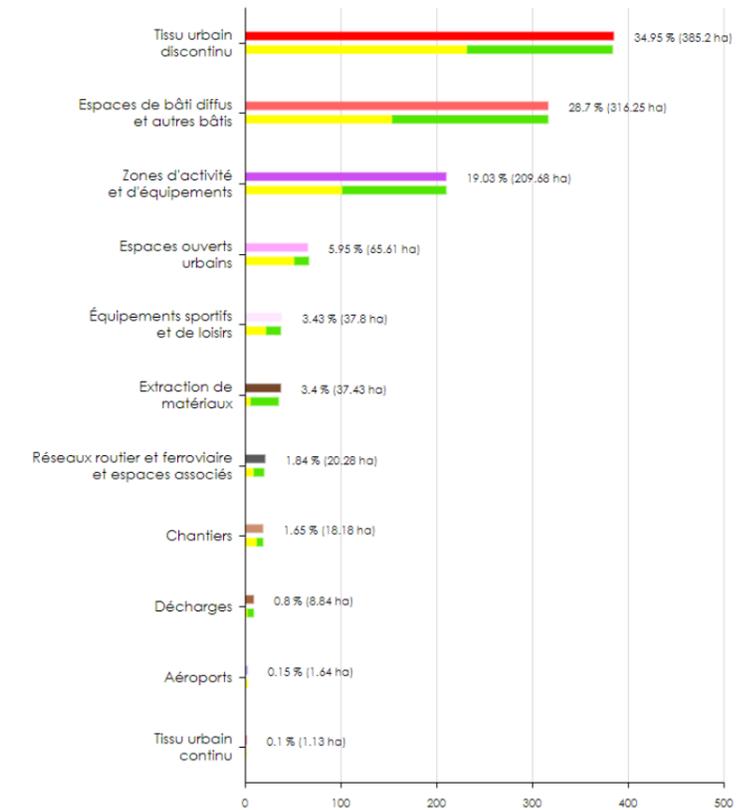
Le foncier et les infrastructures agricoles, un patrimoine économique à préserver

La consommation d'espaces naturels et agricoles entre 1999 et 2015 :



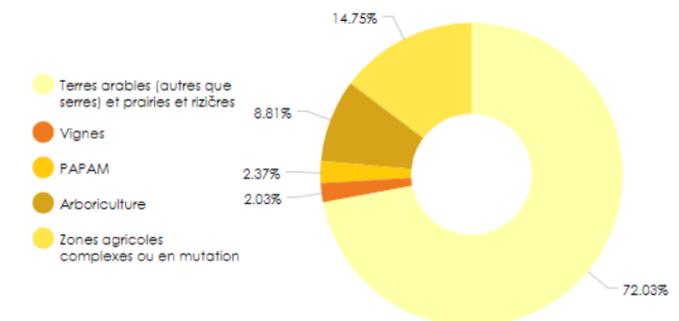
La carte ci-dessus grossit volontairement les impacts de toutes les formes de consommation des espaces naturels et agricoles que ce soit l'urbanisation dédiée au logement ou les grands équipements comme les centrales photovoltaïques. On peut

constater que les espaces agricoles ont subi une pression quasi égale aux espaces naturels. Les franges agricoles des villages ont toutes été entamées (cf. figure suivante) et plus particulièrement dans l'ouest du territoire. Sans surprise les fonds de vallée plats ou les coteaux ensoleillés ont été colonisés par l'habitat



pavillonnaire (cf. graphique en anneau ci-dessous) donnant l'impression sur la carte de créer de vastes réseaux de conurbation.

Répartition des nouvelles formes d'artificialisation au détriment d'espaces agricoles ou naturels 1999-2015 – Alisé géomatique



Les espaces agricoles en mutation vers l'artificialisé

Représentation de l'état en 1999 des nouveaux espaces artificialisés en 2015 – Alisé géomatique

ZOOM sur la perte potentielle des espaces naturels, agricoles et forestier

Afin de compléter l'analyse de l'évolution des surfaces agricoles, naturelles et forestières, les SAFER ont mis en place un outil complémentaire d'analyse des mouvements du marché foncier. Cet indicateur de « perte potentielle » exprime non pas une réalité physique liée à l'artificialisation mais un risque de voir à moyen-long terme une évolution dans l'usage et pourquoi pas jusqu'à l'artificialisation de ces espaces.

A titre d'exemple, une parcellaire forestière dédiée au parcours pastoral change de propriétaire. Le nouveau propriétaire dont le statut n'a rien à voir avec l'activité agricole peut annuler tout ou partie de l'usage pastoral et consacrer sa forêt à un usage récréatif type accro-branche ou chasse privée. C'est ce que montre cet indicateur « la perte potentielle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ».

L'analyse de cet indicateur entre 2014 et 2016 tend à démontrer que la perte potentielle d'espaces agricoles a été plus importante dans la partie est du territoire. Dans ce secteur montagneux, le risque est d'autant plus important que les espaces agricoles se cantonnent au fonds de vallée étroite. La partie ouest semble faire peser davantage les pressions foncières et les changements de destination sur les espaces naturels et forestiers.

Analyse du marché foncier agricole et rural

En partenariat avec la SAFER, Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons pu retracer les grandes dynamiques du marché foncier agricole et rural des 10 dernières années.

Cette analyse est produite à partir de deux grandes sources : la base « marché foncier » de la Safer composée elle-même des

notifications des notaires et des rétrocessions gérées par la Safer, d'une part et le référentiel prix des géomarchés, outils d'analyse expert.

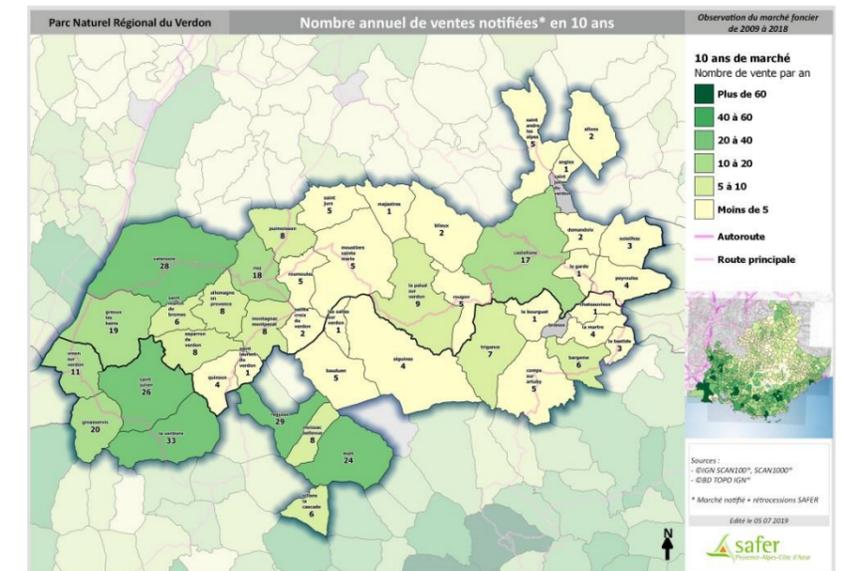
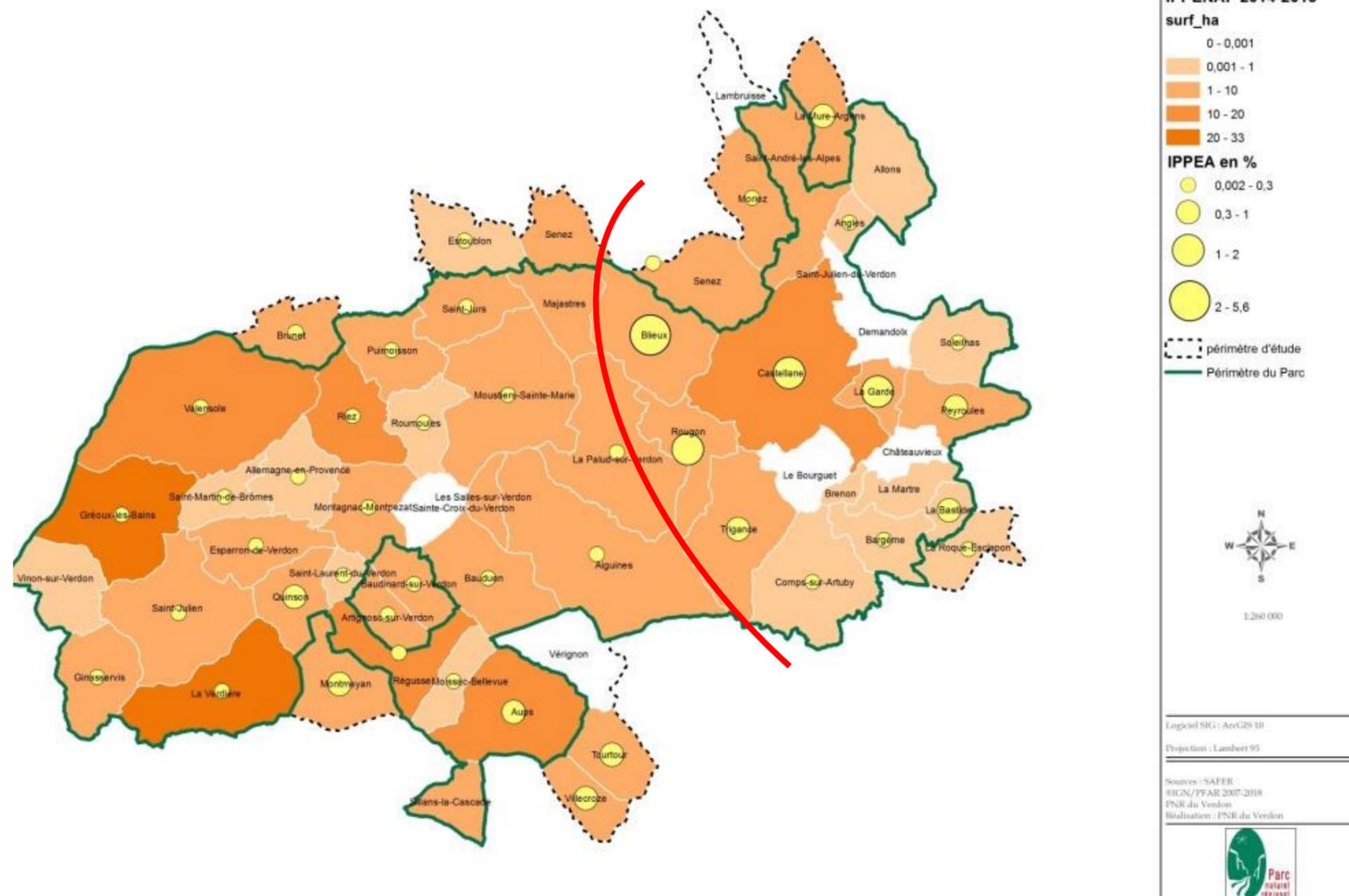


Les derniers chiffres connus pour l'année 2018 sur le périmètre actuel du Parc du Verdon font état de :



Si le nombre de vente et la valeur échangée sont en progression depuis 10 ans, il est plus difficile de tirer une règle sur les surfaces.

Il est à noter qu'en 2018, sur un volume de 64 millions d'euros, seulement 6 millions concernent de propriétés non bâties.

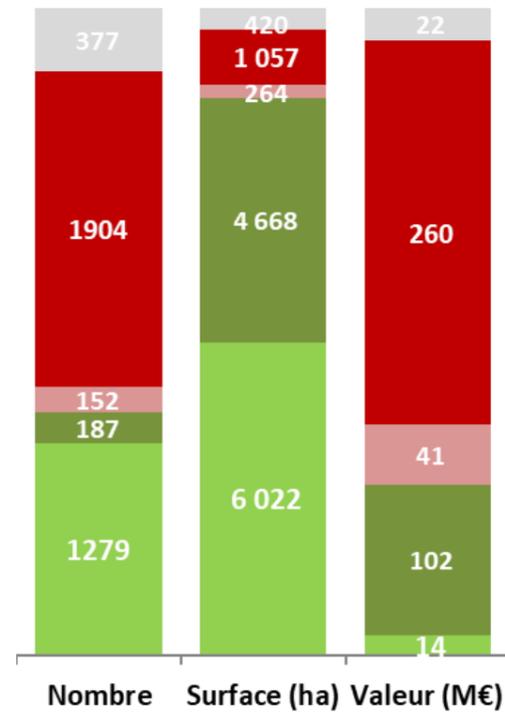


La carte ci-dessus illustre la dynamique du marché foncier en moyenne de nombre de ventes agricole annuelles entre 2009 et 2018.

On constate une différence est /ouest avec des communes à l'est qui ont des fonctionnements de type enclavé et de montagne que l'on retrouve dans le Valgaudemard ou le Queyras.

La commune de Castellane se détache avec La Palud où il semble y avoir plus d'échanges. Cependant la règle ne semble pas la même lorsque l'on observe le volume des surfaces échangées.





Comment est construite la segmentation du Marché foncier ?

La segmentation proposée s'appuie sur une observation statistique des transactions notifiées à la SAFER PACA et également sur le dire d'expert des conseillers foncier de la SAFER. Cette analyse permet de déterminer 4 segments de marché qui correspondent au potentiel supposé d'un bien au moment de la vente au regard des éléments de prix et de surfaces notamment :

- Potentiel du bien vendu**
- Marché Urbain**
- Marché Bâti avec 1 à 3ha**
- Agricole et Naturel – Bâti**
- Agricole et Naturel – Non Bâti**

- Marché Urbain** : Ici, on regroupe les biens résidentiels de moins d'1 ha, les espaces en transitions et les espaces de loisirs. - Les espaces en transition sont des terrains non bâtis qui au vu de leur prix sont manifestement constructibles ou aménageables. Les espaces de loisirs ou jardins sont également des terrains nus qui vu leur prix vont probablement changer d'usage à des fins de loisirs ou de jardins. On peut à la marge y trouver des micro-oliveraies « familiales » sortant des filières agricoles classiques.
- Marché Bâti avec 1 à 3 ha** : On est là sur un marché hybride difficilement qualifiable au vu des éléments fournis. Selon le bien vendu, on peut être sur un marché purement résidentiel avec un grand jardin ou bois. A l'inverse on trouvera également des petites propriétés agricoles.
- Agricole et Naturel – Bâti** : la surface liée à un bien bâti lui confère un potentiel agricole ou naturel quasi certain. On y trouve les grands domaines agricoles, viticoles ou forestiers.
- Agricole et Naturel – Non Bâti** : correspond au marché non bâti dont les prix de vente de terrains indiquent qu'ils restent dans une logique de production économique agricole. Le marché des espaces Naturels est compris dans ce marché car il peut s'agir de zone de pâturages. C'est le seuil de prix par Géomarchés fixé par le conseiller foncier de la Safer qui permet de déterminer les ventes de ce segment.

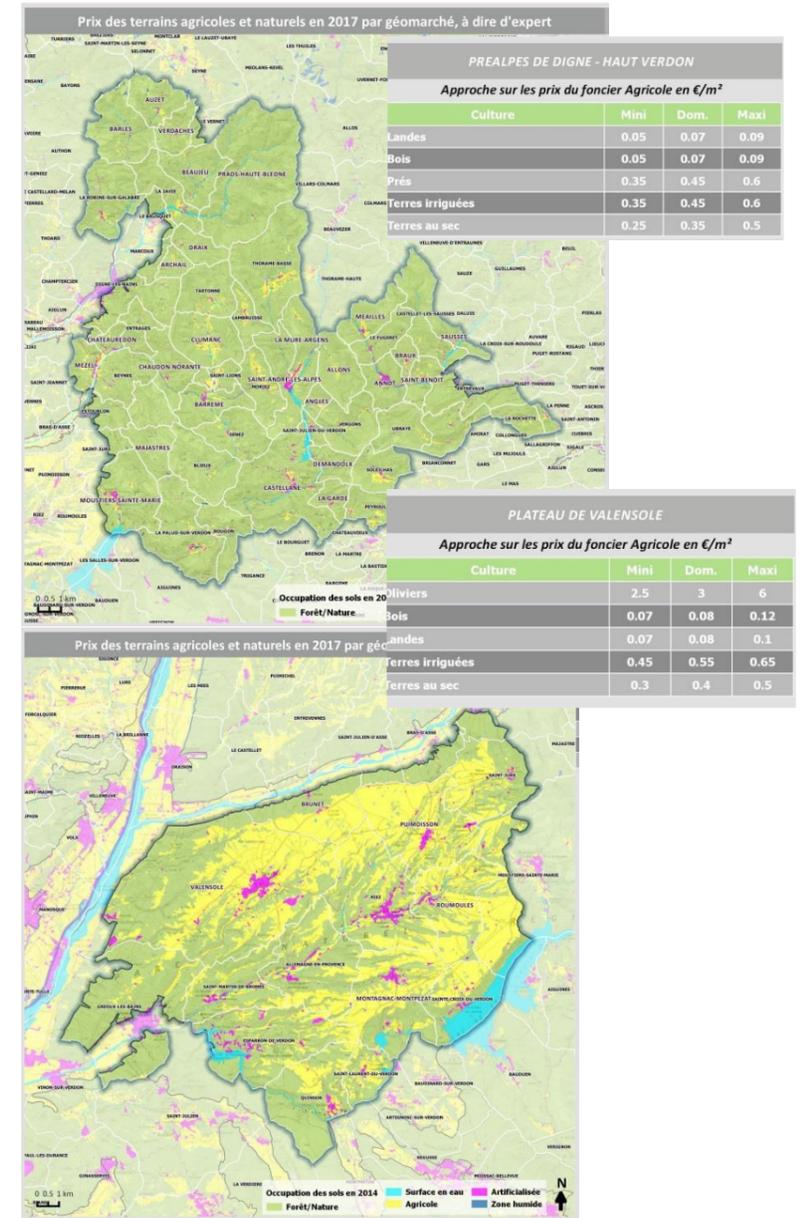
Si on étudie maintenant la structure du marché, il apparaît que le marché dans le Parc du Verdon est plutôt marqué par les ventes à caractéristiques agricoles. Les effets liés à la périurbanisation sont « légers » et ne se sentent que dans les secteurs du Val de Durance. La segmentation du marché des communes est plutôt proche de la moyenne du territoire sur 10 ans. On peut en déduire que nous sommes sur un marché équilibré.

Un marché équilibré mais également non inflationniste. En effet les terres non irriguées dans les zones du plateau de Forcalquier et du Val de Durance se négocient entre 4 000 €/ha et 7 000 €/ha. La moyenne dans le Parc du Verdon est davantage aux alentours

de 2 000 à 3 000 €/ha. Même le plateau de Valensole sur des zones de production à forte valeur ajoutée connaît des valeurs d'échange dans cette moyenne.



Pression des équipements photovoltaïques sur la forêt et les parcours pastoraux ? © Parc naturel régional du Verdon



Sources : SAFER PACA – exemples de geomarchés dans le Verdon



Du champ à l'assiette ? Une illustration de la consommation des espaces agricoles © Parc naturel régional du Verdon

